



RAPPORT

de la Commission permanente de gestion pour l'exercice 2010

Organisation de la Commission permanente de gestion

Président :	M. Maurice CALAME, LausannEnsemble
1 ^{er} vice-président :	M. Blaise Michel PITTON, socialiste
2 ^e vice-présidente :	M ^{me} Esther SAUGEON, UDC
Secrétaire :	M ^{me} Vanessa BENITEZ SANTOLI
Secrétaire <i>ad interim</i> :	M. Frédéric TETAZ
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES	M ^{me} Nicole GRIN, LausannEnsemble, rapportrice M. Raphaël ABBET, UDC
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS	M. Roland PHILIPPOZ, socialiste, rapporteur M. Roland OSTERMANN, Les Verts
CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE	M. Eddy ANSERMET, LausannEnsemble, rapporteur M. Jacques-Etienne RASTORFER, socialiste
TRAVAUX	M. Pierre-Yves OPPIKOFER, A Gauche Toute !, rapporteur M ^{me} Esther SAUGEON, UDC
ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION	M. Jean MEYLAN, socialiste, rapporteur M. Vincent ROSSI, Les Verts
SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	M ^{me} Sylvianne BERGMANN, Les Verts, rapportrice M. Olivier MARTIN, LausannEnsemble
SERVICES INDUSTRIELS	M. Blaise Michel PITTON, socialiste, rapporteur M. Alain HUBLER, A Gauche Toute !

PRÉAMBULE

La Commission de gestion a tenu dix séances plénières. Lors d'une séance spéciale, la Commission a rencontré le chef du Service du personnel (SPeL). Lors de cette séance la Commission a pu être informée sur le fonctionnement du service. En gros, ce sont 54 personnes qui gèrent les 4000 employés de la Ville.

Thème transversal

Un unique sujet a été choisi comme thème transversal, il s'agit de la question des absences des employés communaux. Le problème traité par chaque sous-commission, nous pouvons trouver les résultats dans les divers rapports qui suivent. Pour préparer nos visites dans les services, le SPeL nous a remis une analyse des chiffres et rapports sur cinq ans. Ce document, très fourni, nous a permis de constater que les absences du personnel sont importantes. La Municipalité, ayant constaté le taux d'absence élevé, a adjugé un mandat à l'Institut de médecine du travail (IFA) à Pampigny, pour élaborer une étude pilote qui permettra la mise en place d'une méthodologie de gestion des absences, ce qui fera l'objet d'un préavis en 2011.

En attendant, la Commission de gestion restera attentive. La solution à ce problème demandera encore beaucoup de temps.

Pour la Commission il faut bien distinguer les divers types de maladies, longues et courtes durées. La Commission propose l'observation suivante :

1^{re} observation : *La Municipalité est invitée à penser un nouveau mode de présentation des statistiques des absences afin de limiter l'impact des maladies de longue durée sur les résultats des petites unités.*

La Commission s'est étonnée du fait que le médecin-conseil de la Ville ait également un cabinet médical qui reçoit les employés communaux pour des consultations privées.

2^e observation : *La Municipalité est invitée à prendre des dispositions pour que le médecin-conseil de la Ville ne reçoive plus à titre privé des collaborateurs de la Ville pour lesquels il a été consulté au titre de médecin-conseil.*

□

Réponses aux observations du Rapport 2009

Les membres de la Commission de gestion ont rencontré la Municipalité pour discuter des réponses aux observations de la Commission. Après cette séance, la Commission a décidé d'accepter l'ensemble des réponses sauf une. Le Conseil a décidé d'accepter l'ensemble des réponses. Par contre, il restait une observation de 2008 en suspens, il s'agissait d'une demande à la Municipalité de fournir un rapport sur l'opération « Prestations 2004 », ce qui a été fait.¹

Rapport « Prestations 2004 »

Le rapport « Prestations 2004 » a enfin été remis à la Commission de gestion ainsi qu'à l'ensemble du Conseil. Les commissaires de la sous-commission Administration générale et finances ont traité ce rapport et ont proposé une observation.

¹ 6^e observation/2008 : « La Municipalité est invitée à fournir au Conseil communal, ou à tout le moins à la Commission de gestion, un rapport-bilan sur l'opération Perspectives 2004. »

Secrétariats généraux

Depuis quelques années, la Municipalité a décidé la suppression de différents secrétariats généraux de direction. Le dernier qui a été supprimé fut celui de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. Mais auparavant ceux de Sécurité sociale et Environnement, des Services industriels et des Travaux avaient aussi disparu.

Les tâches spécifiques et de coordinations assumées antérieurement par ces secrétariats généraux ont été attribuées à d'autre(s) service(s) de direction. Il en résulte une augmentation de travail et de responsabilité qui peut s'avérer problématique.

Dès lors, la Commission de gestion s'interroge sur la pertinence d'une telle pratique et souhaite qu'il soit fait un bilan des avantages et des inconvénients, en termes de rentabilité financière (économies) et d'efficacité, sans oublier les effets néfastes pour le personnel, par exemple une surcharge de travail.

3^e observation : La Municipalité est invitée à faire part des enseignements tirés de sa pratique de suppression des secrétariats généraux de direction.

Motions, postulats et pétitions en suspens

La Commission a examiné le rapport N° 2010/1 intitulé : « Initiatives et pétitions en cours de traitement, situation au 30 juin 2010 ». Lors d'une de ses séances, elle a rencontré le syndic. A ce sujet, un rapport a été établi et présenté au Conseil.

Course de gestion

Pour finir la Commission de gestion s'est déplacée en compagnie de la Commission des finances et du Bureau pour visiter le Musée de la vigne et du vin, musée nouvellement transformé et qui a reçu une subvention de la Ville.

Nous nous sommes aussi rendus au chantier naval de la Compagnie générale de navigation pour visiter le bateau qui sera amarré au quai d'Ouchy et qui servira de musée olympique provisoire pendant la fermeture de ce dernier.

CHAPITRE I

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES (AGF)

Préambule

Entre le 13 avril et le 11 mai 2011, les commissaires ont visité le Secrétariat municipal et les six services de la direction. Ils se sont également entretenus avec M. le syndic. Ces rencontres ont mis en valeur la mission transversale de chacune de ces unités. Les commissaires ont bien pu cerner les diverses facettes des activités multiples et souvent complexes qui caractérisent la Direction administration générale et finances. « Au service des autres directions de la Ville », cette entité est une machine bien réglée, fonctionnant avec efficacité et diligence, au gré des multiples dossiers et sollicitations qui lui parviennent.

Les commissaires expriment leurs remerciements à M. le syndic et à ses plus proches collaborateurs pour l'accueil reçu et les explications fournies.

Secrétariat municipal

Sur le point de quitter ses fonctions, le secrétaire municipal a reçu les commissaires avec son successeur désigné. L'année 2010 a en effet été marquée, en juin, par l'annonce de la démission du secrétaire municipal, qui a fait valoir ses droits à la retraite pour le 30 avril 2011.

La procédure de sélection du successeur s'est déroulée pendant l'été et au début de l'automne : annonce dans la presse, étude des nombreux dossiers reçus (plusieurs dizaines), puis sélection et audition de 6 candidats, avec l'appui d'une entreprise de conseil. La délégation municipale chargée de cette affaire a reçu les 3 finalistes, puis a rendu son rapport à la Municipalité, qui a procédé à la nomination du lauréat en septembre. En confiant le poste de secrétaire municipal au premier secrétaire municipal adjoint, la Municipalité a misé sur l'expérience, la compétence et la continuité, mais elle a également dégarni l'équipe de soutien. Et ce, d'autant que le deuxième secrétaire municipal adjoint a quitté ses fonctions pour rejoindre la magistrature judiciaire. Il a, certes, été remplacé, mais il manque toujours un secrétaire municipal adjoint. Ce poste sera vraisemblablement repourvu dans le courant du deuxième semestre 2011, le profil de son futur titulaire devant être défini par la nouvelle Municipalité issue des élections du printemps 2011, laquelle sera opérationnelle dès le 1^{er} juillet 2011.

Le premier secrétaire municipal adjoint, qui a repris les fonctions occupées jusque-là par le nouveau secrétaire municipal, sera chargé de la rédaction de rapports et de préavis, de l'organisation des réceptions officielles de la Ville, ainsi que des élections et votations. A ce propos, il convient de signaler que, depuis l'introduction, dans la Constitution vaudoise de 2003, du droit d'initiative communal, le nombre de scrutins strictement lausannois est en augmentation : alors que l'on comptait précédemment un référendum tous les trois ans environ, on s'achemine désormais vers un rythme d'au minimum une votation communale par année. En 2010, s'est déroulée la votation sur l'initiative « pour la suppression de l'impôt sur les divertissements », à laquelle 30'229 citoyens lausannois ont participé sur un total de 82'665 électeurs inscrits (soit 36.56% de votants). Avec l'aboutissement récent d'une nouvelle initiative communale, il n'est pas exclu qu'une votation ait lieu dans le courant de l'année 2011 encore.

Le Secrétariat municipal s'occupe des tâches administratives relatives aux auditions des candidats à la bourgeoisie de Lausanne, dans le cadre de la procédure de naturalisation. Près d'un quart des personnes auditionnées sont recalées, en raison de connaissances insuffisantes ou d'un manque manifeste d'intégration. Par ailleurs, de nombreux candidats ne présentent pas les papiers adéquats. Cette situation préoccupe la Municipalité, qui a mis en place un dispositif pour assurer de meilleures chances de succès aux candidats : dans un premier temps, l'identité des candidats est vérifiée par l'Etat civil cantonal (le Service de la population / SPOP). Ensuite, le Corps de police a un premier entretien avec le candidat. Si celui-ci révèle un manque de préparation ou d'intégration évident, il est incité à suspendre la procédure une année, le temps d'acquérir les connaissances qui lui manquent.

Au cours de l'entretien, les manifestations les plus marquantes ayant jalonné l'année 2010 ont été passées en revue. Le 30^e Sommet de la francophonie, qui s'est tenu à Montreux, figure en tête de liste, car il a impliqué le Secrétariat municipal pour l'organisation générale, les réceptions et les cérémonies officielles, sur place ou hors de Montreux. Lausanne a notamment collaboré aux festivités liées à l'assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones, qui s'est tenue en marge de ce sommet. L'ensemble des festivités a généré parfois des problèmes complexes, de par la coordination à établir entre des partenaires différents : la Confédération, des pays étrangers, les autorités cantonales vaudoises, ainsi que les Communes concernées. Lausanne a été associée à la recherche de solutions pour plusieurs personnalités bloquées sur place suite à la grève des transports aériens.

Unité d'évaluation et de conseil

Rattachée administrativement au Secrétariat municipal, mais dépendant directement du syndic, l'unique collaboratrice de cette unité a été chargée de la responsabilité RH du personnel dépendant du Secrétariat municipal, ce qui lui garantit une meilleure intégration au sein du service, conformément au vœu exprimé par la Commission de gestion dans son précédent rapport.

Au cours de l'année 2010, le bilan de l'opération « Prestations 2004 » a été établi et publié. L'objectif initial d'une diminution de 3% des charges non liées a été largement atteint, puisque sur un total d'économies prévues de Fr. 17,8 millions, les économies réalisées totalisent Fr. 32,4 millions. Une centaine de postes ont été supprimés. En outre, on remarque que certaines des mesures prises ont généré une augmentation des recettes de l'ordre d'une dizaine de millions en 2006, 2007 et 2008, et de près de Fr. 12 millions en 2009. Certes, toutes les mesures envisagées au début de la démarche (qui totalisaient Fr. 55,2 millions) n'ont pas été mises en œuvre ou n'ont pu déployer leurs effets, des prestations nouvelles ayant été introduites dans l'intervalle. Mais il ressort que le bénéfice premier de l'exercice a été la sensibilisation des collaborateurs, particulièrement des cadres, à une méthode de gestion davantage centrée sur les ressources à disposition et sur les avantages découlant de la collaboration transversale et de la mise en commun des moyens, notamment.

La Commission de gestion a pris connaissance avec intérêt de ce bilan, réclamé depuis plusieurs années. Seul bémol, le rapport n'évoque pas le suivi de l'opération sur le long terme.

4^e observation : La Municipalité est invitée à communiquer au Conseil la liste des mesures préconisées dans le bilan de l'opération « Prestations 2004 » qu'elle entend pérenniser. Il intéresserait également le Conseil de connaître la méthode de gestion appliquée lors de cette démarche et de savoir comment elle entend y sensibiliser les nouveaux cadres de l'administration.

Service du personnel (SPeL)

La majeure partie de la visite effectuée dans ce service a été consacrée à l'audition du médecin du travail entré en fonction le 1^{er} avril 2010. Ce dernier cumule deux fonctions bien distinctes, celles de médecin du travail pour les collaborateurs de l'administration communale et celle de responsable de l'**Unité de santé et de sécurité au travail**, laquelle occupe 9 collaborateurs, et intègre l'ingénieur de sécurité, en fonction depuis plusieurs années déjà. Dans un premier temps, le médecin du travail s'est

beaucoup investi dans l'organisation et la mise en place de cette nouvelle structure. Il a notamment développé le secteur « médecine du travail » inexistant jusque-là dans l'administration communale. A ses yeux, il est idéal de lier, au sein de la même structure, les deux volets de la sécurité et de la santé au travail. L'un n'existe pas sans l'autre. L'équipe a été renforcée par l'engagement d'une secrétaire et d'une infirmière spécialisée en santé et travail.

Avec un effectif de personnel supérieur à 4000 équivalents plein temps (ci-après : EPT), répartis dans une quarantaine de services, l'administration de la Ville de Lausanne est comparable à 40 PME, fonctionnant souvent pour elles-mêmes, sans unité de doctrine en matière de gestion du personnel. Chaque chef de service attribue, notamment, à la sécurité du travail et à la santé des collaborateurs l'importance correspondant à sa vision personnelle en la matière.

Au cours de cette première année de fonction, le médecin du travail a visité chaque service. Le rapport dans lequel il a consigné ses premières observations devrait sortir incessamment. Au cours de ses visites, il a constaté que l'accompagnement des collaborateurs surchargés, éprouvés par des travaux devenus (trop) pénibles au fil des années, ainsi que les mesures d'appui aux collaborateurs en arrêt de travail de longue durée variaient considérablement d'un service à l'autre, voire étaient inexistantes dans certains d'entre eux. De son point de vue, il est très important que les cadres et les responsables RH des directions soient attentifs aux signes avant-coureurs d'un « burn-out » et qu'ils se préoccupent de l'amélioration de l'état de santé des personnes absentes depuis une longue période (plusieurs semaines ou mois), afin de discuter avec elles des modalités de reprise de leur activité professionnelle. L'absence de structure à ce niveau explique souvent le taux élevé des absences relevé dans certains services.

Le médecin du travail a expliqué aux commissaires les missions différentes confiées au médecin-conseil et au médecin du travail de la Ville. Le médecin-conseil a un rôle d'expert, plus particulièrement chargé de défendre les intérêts financiers de l'employeur lorsqu'il s'agit de régler des situations délicates, résultant d'absences prolongées, pour cause de maladie et d'accidents, voire d'atteintes à la santé de certains collaborateurs, provoquées par leurs conditions de travail. Le médecin-conseil se détermine sur la capacité ou l'incapacité de travailler de ces employés.

Le médecin du travail a, pour sa part, une fonction de conseiller, de médiateur ; il est chargé de négocier les meilleures conditions de travail pour les collaborateurs. Il agit également en amont, en conseillant la Municipalité sur des mesures préventives permettant de protéger les collaborateurs d'éventuelles atteintes à leur santé dans l'exercice de leurs fonctions.

Les futurs collaborateurs de la Ville doivent remplir un questionnaire relatif à leur état de santé. Le médecin du travail en prend connaissance et, cas échéant, notamment pour les emplois requérant des capacités physiques particulières, convoque les candidats pour un entretien et un examen destinés à vérifier leur aptitude à accomplir la tâche à laquelle ils se destinent. Conformément aux exigences légales, le médecin du travail procède également à l'examen périodique de l'état de santé des collaborateurs ayant un métier éprouvant ou à risque, ou étant astreints à des horaires particuliers, notamment nocturnes, tels les policiers, les pompiers ou les employés du Service d'assainissement (STEP, Tridel), par exemple.

Un des motifs de satisfaction du médecin du travail est d'avoir réussi à obtenir des aménagements de postes pour des personnes handicapées ou atteintes dans leur santé, leur évitant ainsi la perte de leur emploi et leur mise au bénéfice d'une rente AI. En collaboration avec des institutions spécialisées (Fondations des Oliviers et du Levant, notamment), le médecin du travail s'occupe des employés ayant des problèmes de dépendance à l'alcool ou à la drogue.

Par les diverses actions qu'il conduit et les projets qu'il souhaite réaliser (mise en place d'une structure d'accompagnement au retour au travail des employés absents depuis longtemps, campagnes de sensibilisation et de formation sur certaines thématiques, telles les troubles musculo-squelettiques, pour ne citer que quelques exemples), le responsable de l'Unité de santé et de sécurité au travail pense que la Ville devrait pouvoir ressentir les effets bénéfiques, au plan financier et en matière de

conservation de compétences professionnelles, de la création de cette unité. A cet égard, il est utile de rappeler que le coût des absences recensées au sein de l'administration lausannoise s'élève annuellement à Fr. 21 millions, soit à l'équivalent de 210 EPT.

Unité pilotage et projets

Les commissaires ont également eu l'occasion de s'entretenir avec la cheffe de l'Unité pilotage et projets. L'activité de cette unité est concentrée sur 4 axes : Pilotage, Projet « Equitas », Projet ERP *PeopleSoft*, et la gestion des absences. Le détail des actions conduites dans ces différents secteurs figure aux pages 27 à 30 du rapport de gestion de la Municipalité.

Lors de la discussion avec la responsable de l'unité, les commissaires se sont penchés sur le tableau détaillé des postes occupés et vacants au 31 décembre 2010, qui répond à des demandes formulées tant par la Commission des finances que par la Commission de gestion. Une lecture attentive de ce document fournit les renseignements suivants : au 31.12.2010, 4999 personnes étaient employées par la Ville de Lausanne (sans les apprentis) ; elles représentaient 4184.05 EPT sur les 4367.64 alloués. Les commissaires attirent l'attention des lecteurs du rapport municipal sur le fait que les chiffres mentionnés sur le tableau de la page 23 ont été inversés : ceux de la colonne B (EPT alloués) sont en fait ceux de la colonne C (EPT occupés). Il en ressort donc qu'à la fin 2010, 183.59 postes étaient vacants. Il convient toutefois de préciser qu'il s'agit d'une situation à un moment donné – en l'occurrence, le 31.12.2010 – et que ces chiffres doivent encore être affinés afin de déterminer combien de postes inoccupés étaient en cours de recrutement et combien étaient réellement vacants. Grâce aux forces allouées par la Municipalité à cette unité, il devrait être possible d'établir des statistiques complémentaires, comme par exemple, de quantifier le nombre de postes en contrats à durée indéterminée et ceux en contrats à durée déterminée, et de distinguer les postes alloués directement par décision municipale de ceux octroyés par voie de préavis.

Un document a été établi, qui détaille les réponses et les mesures correctives entreprises suite aux remarques et recommandations formulées dans le rapport d'audit de 2009 concernant l'application salaire *PeopleSoft*. Publié en janvier 2011, ce document a été remis aux commissaires, qui en ont pris connaissance avec intérêt.

Le rapport sur les absences du personnel de la Ville de Lausanne a été également remis aux commissaires. Il contient la présentation des chiffres 2010, leur analyse et la comparaison, sur cinq ans, avec les chiffres de 2006 à 2010. Ce document, réclamé par la Commission de gestion, est publié pour la deuxième fois, le premier ayant été établi en 2009.

Le nombre moyen par EPT de jours d'absence pour maladie ou accident est en hausse par rapport aux quatre années précédentes : il a progressé de 11.1 en 2006 à 12.59 en 2010. C'est le facteur maladie qui est la cause de cette hausse, puisqu'il passe de 3.59% en 2006 à 4.21% en 2010. En revanche, le taux d'absences dues à un accident est quasi stable depuis 3 ans, oscillant entre 0.82% en 2008, 0.82% en 2009 et 0.86% en 2010.

Il est intéressant de noter que les absences sans certificat représentent le cinquième du total des absences pour cause de maladie, pourcentage qui n'a pas varié depuis 2006.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les absences peuvent être saisies en heures, ce qui a nécessité un développement informatique, mais offre désormais l'avantage de pouvoir obtenir des statistiques sans passer par un calcul de pondération. Cette pratique s'inscrit dans la philosophie du projet Aménagement du temps de travail (ci-après : ATT), qui sera opérationnel pour l'ensemble de l'administration communale, à mi-2012, mais qui, à fin 2010, était déjà appliqué dans 21 services. La mise en œuvre de cette nouvelle gestion des horaires a nécessité, au cours de l'année 2010, cinq sessions de formation informatique et de présentation sur mesure au personnel de chacun des services appliquant la méthode. L'introduction du système ATT a mis en évidence des pratiques différentes, d'un service à l'autre, en matière de gestion des horaires de travail. L'expérience est trop récente pour que l'on puisse en établir un bilan. Toutefois, la satisfaction des collaborateurs est d'ores et déjà

manifeste. Les responsables RH des divers services sont convaincus que ce système aura un impact positif, à terme, et aboutira à une diminution sensible du nombre des absences.

Projet « Equitas »

Le vocable « Equitas » désigne le nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux.² Ce vaste projet a été approuvé par le Conseil communal le 24 mars 2009. Cinq EPT ont été alloués à l'Unité pilotage et projets pour la mise en œuvre de ce projet, en plus des forces mobilisées à l'intérieur des directions et des services, ainsi que des syndicats et associations de personnel. La méthode de travail, identique à celle de l'Etat de Vaud pour son projet DECFO-SYSREM, est expliquée dans le rapport de la Municipalité, aux pages 27 à 29. Avant la bascule finale, chaque poste sera réévalué, afin de déterminer le niveau de salaire auquel il a droit.

A ce jour, les fonctions analysées représentent 3847 collaborateurs, soit 78% de l'effectif de l'administration communale. Les travaux effectués ont permis de recenser 160 fonctions uniques au sein de l'administration lausannoise, toutes avec des collocations différentes. (Il s'agit notamment des 14 délégués – piéton, nature, à l'enfance, etc. –, des adjoints, des assistants, etc.) « Equitas » devrait permettre d'en diminuer le nombre et d'harmoniser leur collocation et leur rémunération.

Il convient encore de préciser que le projet n'entraînera aucune baisse de salaire. La Municipalité s'est engagée à conserver les acquis. Cependant, les salaires « surévalués » seront bloqués.

Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom)

Au cours de leur visite, qui a duré deux heures, les commissaires ont procédé à un survol des activités du service au cours de l'année 2010. Service transversal par excellence, DevCom est au cœur de toutes les opérations intercommunales et des relations extérieures de la Ville. Il joue un rôle de coordinateur dans la plupart des grands projets impliquant la collaboration de plusieurs services.

Ainsi, dans le cadre de l'application de la Loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR), DevCom a encadré le recensement des bâtiments et des logements, opération nécessaire, mais difficile, qui a nécessité l'engagement de 4 auxiliaires. L'année 2011 est consacrée à l'harmonisation des données recueillies, tant par le Contrôle des habitants, que par le Service du logement et des gérances, le Service d'organisation et d'informatique et les Services industriels. Il conviendra également de s'assurer la collaboration des régies immobilières. L'importance du travail occasionné par la LHR n'a pas été mesurée au moment du vote de la loi. Le service DevCom gère le budget de cette opération (Fr. 300'000.– en 2010).

Pour 2011 et 2012, 12 personnes vont être affectées à la gestion de ce projet, représentant l'équivalent de 8 EPT. Dès 2013, la consolidation et la stabilisation de l'ensemble du système devraient pouvoir être réalisées par 1 EPT.

Bien que la situation économique se soit améliorée et que plusieurs entreprises importantes se soient implantées à Lausanne (Nespresso, l'assurance CSS par exemple), le taux de chômage se situe encore à un taux élevé (7.7% en mars 2011). Moins élevé qu'en mars 2010 (8.2%), il est encore supérieur à celui de mars 2009 (6.5%). Il est intéressant de noter que Lausanne a un taux de chômage inférieur à celui de la ville d'Yverdon-les-Bains (8.5%), mais supérieur à Genève (7.3%), Neuchâtel (6.7%) ou Berne (3.0%).

Dans le domaine touristique, la situation peut être qualifiée de bonne. Avec un million de nuitées enregistrées en 2010, l'hôtellerie lausannoise affiche son deuxième meilleur résultat... après 1964, année de l'Exposition nationale, qui avait battu des records. Cette performance résulte des efforts conjugués des acteurs de Lausanne Tourisme et des autorités lausannoises pour attirer des congrès et

² Préavis N° 2008/38 : Nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux. Projet « Equitas ».

des manifestations en tous genres à Lausanne. En 2010, la Ville a reçu les organisateurs de congrès à l'Hôtel de Ville. Cette initiative a été appréciée et sera sans doute renouvelée. Concernant l'hôtellerie lausannoise, il est intéressant de relever que malgré la diminution du nombre d'hôtels, le nombre de lits est resté stable. La durée moyenne des séjours est de 2 nuits (elle s'élevait à 3 il y a une vingtaine d'années). Le taux moyen d'occupation est de 65% : si les hôtels sont pleins la semaine (du lundi au jeudi soir), ils offrent de nombreuses chambres vides le week-end. Cette situation s'explique par les particularités de notre tourisme : il s'agit essentiellement d'un tourisme d'affaires et de congrès, généré par certaines grandes entreprises, par la présence du pôle scientifique de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et de l'Université de Lausanne, par le Comité international olympique et par le Centre de congrès de Beaulieu.

Les multiples activités extérieures et les très nombreux domaines d'intervention du service DevCom ne seront pas détaillés dans ce rapport, étant fort bien relatés dans le document de la Municipalité. Il est cependant utile de préciser, à propos des multiples associations dont la Ville est membre, qu'il s'agit, en fait de réseaux fort utiles pour faire connaître Lausanne et attirer dans nos murs des manifestations dont les retombées sont profitables à l'hôtellerie, à l'économie locale et à l'ensemble de la collectivité lausannoise. Plus particulièrement, ces associations sont génératrices d'échanges, de partage d'expériences en matière de gouvernance urbaine et de solutions apportées à des problématiques spécifiques. Avant d'adhérer à l'un ou l'autre organisme international, les autorités lausannoises procèdent à une pesée d'intérêts et examinent si le groupement en question a un lien avec l'un des quatre pôles dans lesquels la Municipalité a décidé de promouvoir et de développer la notoriété de Lausanne :

- Lausanne, ville de sports internationale ;
- Lausanne, ville de formation et de recherche ;
- Lausanne, ville de culture ;
- Lausanne, ville de développement durable.

Ainsi, par exemple, le statut de membre de l'Union des villes olympiques renforce le rôle de « Lausanne, capitale olympique ». Cela fait de Lausanne un interlocuteur reconnu parmi les membres de cette organisation, dont le but est d'apporter un savoir-faire aux Villes organisatrices de grandes manifestations sportives et de partager des expériences.

En matière de communication, Lausanne, par l'entremise du DevCom, est également soucieuse d'apporter des informations utiles à ses citoyens. Dans cet ordre d'idée, les bureaux Info cité, à la place de la Palud et à Chauderon, ont fourni des renseignements et des conseils à leurs visiteurs, qu'ils soient des habitants de la commune, voire de la périphérie, ou des touristes de passage. Avec 19'000 interventions directes et plus de 95'000 réponses à des appels reçus par la centrale téléphonique de la Ville, on ne peut nier l'utilité des prestations fournies par Info cité. Il faut encore ajouter que la réception du Contrôle des habitants a été rattachée à Info cité à partir du 1^{er} janvier 2011. Dans le bâtiment Flon-Ville, au Port-Franc, la réception du Contrôle des habitants n'offrait pas toutes les garanties de confidentialité souhaitables. C'est pourquoi la Municipalité a accédé à la demande du Contrôle des habitants de rattacher son bureau de renseignements à celui d'Info cité.

Chaque année, environ 10'000 personnes viennent s'établir sur sol lausannois, tandis qu'un nombre à peu près équivalent d'habitants quittent la ville pour une autre commune, ou un autre canton, voire un autre pays. Depuis la fin de l'année 2009, des séances d'accueil des nouveaux habitants sont organisées. En 2010, quatre réunions ont eu lieu, en présence chaque fois d'un municipal ou davantage.

Ces manifestations ont permis à environ 600 nouveaux habitants de visionner un film sur Lausanne et de recevoir diverses brochures, telles les publications « Allons-y », et le « Petit calendrier des fêtes 2010 ». Enfin, des balades à pied, en vélo ou en bus leur ont été proposées, leur permettant de partir à la découverte de la ville.

Le site internet

L'équipe d'Info web est composée d'1 webmaster, de 2 programmeurs, de 3 graphistes (= 2.5 EPT) et d'un apprenti. Avec l'appui technique de collaborateurs du Service d'organisation et d'informatique, ils sont chargés de mettre à jour le site, d'améliorer sa présentation et son accessibilité. Ils ont également pour tâche de mettre en ligne les textes rédigés par les collaborateurs d'Info presse (3.1 EPT) et par la centaine de correspondants formés à cet effet dans les services et secrétariats des directions.

Depuis la fin du mois d'août 2010, les séances du Conseil communal sont diffusées en direct sur le site internet, puis archivées systématiquement. Dernière nouveauté à signaler : une rubrique « décisions municipales » a été créée, qui recense les principales décisions prises par la Municipalité lors de ses séances hebdomadaires.

Service d'organisation et d'informatique (SOI)

L'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur le chômage a eu pour conséquence une augmentation du travail des services sociaux et l'engagement de 20 collaborateurs supplémentaires. Par ailleurs l'augmentation du nombre de crèches a également créé un surcroît de travail pour le Service d'accueil de jour de l'enfance. Du fait de ces deux éléments, les deux directions Sécurité sociale et environnement et Enfance, jeunesse et éducation se sont trouvées à l'étroit dans leurs locaux de Chauderon. Suite aux divers changements d'équipement et restructurations opérés en 2010, le SOI a réévalué ses besoins en locaux : il a proposé à la Municipalité de déménager et d'offrir aux deux directions précitées les locaux qu'il occupait à Chauderon 9. La Municipalité a accepté. Le SOI va donc s'installer à l'avenue de Sévelin 46.³ Lors de la visite des commissaires, 25 collaborateurs avaient déjà été transférés dans ces nouveaux locaux. L'ensemble du personnel du service y sera installé à fin juin 2011. Pour leur part, les machines constituant l'infrastructure informatique de la Ville, resteront sur leurs sites respectifs (Chauderon et Pierre-de-Plan).

Commission consultative d'informatique

Cette commission s'est réunie à trois reprises en 2010. Les sujets dont elle a débattu sont les suivants :

- l'introduction prochaine du vote électronique ;
- le projet de cyberadministration. Les membres de la Commission ont demandé que l'on prévienne la possibilité, pour le citoyen, de poser des questions ;
- le projet visant à l'introduction d'un Système de contrôle interne (SCI) dans l'ensemble des services de l'administration communale.

La commission est avant tout un organe consultatif, que la Municipalité renseigne sur ses projets importants et auquel elle demande son avis sur certaines options qu'elle n'a pas encore décidées. De plus, les membres de la commission passent en revue les demandes d'autorisation d'achat. Cette commission fonctionne comme une Commission de gestion, mais avec des compétences mal définies. En principe, la commission est convoquée par le chef du SOI, après consultation du président et du syndic. Face à la complexité des problèmes dont il a la charge et face à l'évolution extrêmement rapide des techniques et du matériel, le chef du SOI considère qu'une clarification des compétences et du fonctionnement de cette commission pourrait s'avérer utile.

5^e observation : La Municipalité est invitée à revoir les compétences et le fonctionnement de la Commission consultative d'informatique.

³ Préavis N° 2011/8 : Déménagement du Service d'organisation et d'informatique (SOI). Utilisation des locaux du SOI pour répondre aux besoins du Service social ainsi que de divers services de l'administration communale.

Dans le rapport concernant l'année 2009, le remplacement de l'ensemble des ordinateurs de l'administration avait été évoqué (projet START 2). Cette opération a été réalisée en 2010. Elle s'est déroulée à la satisfaction des utilisateurs et des collaborateurs du SOI : pour mémoire, il s'agissait de changer 2400 postes de base (dont le cycle de renouvellement est de 6 ans), 500 machines de type BAO – bureautique assistée par ordinateur –, dont la durée de vie est estimée à 3 ans et 700 ordinateurs portables (à renouveler tous les 3 ans, également).

Rappelons que le projet START 2 était complété par le projet RESTART, consacré au recyclage des anciens postes de travail de l'administration. Mené en collaboration avec le Magasin général des Services industriels (MAGESI), qui a stocké les appareils, et avec le Service du travail et de l'intégration (STI), ce projet a pour but de former des chômeurs au reconditionnement des appareils afin de les mettre à disposition d'organisations non gouvernementales, en vue de leur utilisation dans le cadre d'aide au développement. Même si pour cette action, les services de la Ville collaborent avec la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO) et les services fédéraux, il n'est pas toujours aisé de trouver des repreneurs et de faire coïncider les besoins des bénéficiaires avec le matériel à disposition.

Collaboration avec la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)

Les précédents rapports ont évoqué le transfert d'un certain nombre d'activités à la CADEV : d'une part, l'impression et le façonnage de documents, auparavant réalisés par le Bureau des imprimés et du matériel (BIM), et d'autre part, l'approvisionnement du matériel de bureau et la gestion des stocks, tâches d'économat. En ce qui concerne l'impression des documents, le bilan s'avère positif, l'opération ayant permis d'obtenir la simplification et la rationalisation attendues. Pour ce qui concerne l'approvisionnement du matériel et la gestion des stocks, les avis recueillis sont plus mitigés. Il semblerait que le système soit compliqué et la politique de facturation plus que contestable, notamment en raison de son coût.

6^e observation : La Municipalité est invitée à établir le bilan de sa collaboration avec la CADEV en matière d'acquisition et de stockage du matériel. Particulièrement, la Commission de gestion souhaite connaître l'appréciation de la Municipalité sur le coût de l'acquisition et de la gestion des stocks. Il l'intéresserait également de savoir si la Municipalité envisage de rapatrier cette activité au sein de l'administration communale.

Les commissaires se sont intéressés aux mesures prises pour garantir la sécurité des données et du matériel informatiques. Le SOI a mis au point un programme spécifique pour cet objet. Quatre personnes s'en occupent, sous la responsabilité d'un chef. Il s'agit d'un domaine vaste, dont les deux volets principaux concernent la protection contre les intrusions et celle contre les comportements frauduleux.

Le programme de sensibilisation du personnel signalé ci-dessus fonctionne depuis deux ans. A ce jour, aucun problème grave de sécurité n'a été constaté. Tout juste, un incident s'est produit à la Direction des travaux. Un collaborateur avait oublié de mettre un document « hors circuit ». Il s'agissait en l'occurrence d'une erreur humaine et non d'un dysfonctionnement du système.

S'agissant des collaborateurs travaillant à domicile sur leur portable personnel ou sur celui que la Ville met à leur disposition, des solutions pour garantir l'étanchéité des données travaillées ont été trouvées. Enfin, il convient de signaler que les relations entre les services informatiques de la Ville et du Canton se sont considérablement améliorées. Le chef du SOI a même assuré aux commissaires que la collaboration entre ces deux administrations était excellente.

Service juridique

Les deux heures passées dans ce service ont été consacrées à la revue des divers domaines dans lesquels le Service juridique a été sollicité au cours de l'année écoulée pour fournir un avis de droit à la Municipalité ou à certains services de la Ville. L'énumération de ces multiples domaines d'intervention n'a pas mis en évidence un problème particulier.

Le retard accumulé concernant le traitement des amendes non payées a été comblé.

Les défauts du programme informatique ont été corrigés et le logiciel donne désormais entièrement satisfaction. Lausanne peut même se flatter d'avoir été pilote dans ce domaine. La société informatique qui a accompagné les collaborateurs du service dans cette opération a été à l'écoute des besoins et des remarques formulées par les utilisateurs.

Commission communale de recours

Concernant les recours contre la taxe sur les déchets, 35 recours sont encore pendants.

D'autres dossiers concernent le mode de calcul de l'impôt sur les divertissements. Ils émanent d'un distributeur de films et des propriétaires de quelques établissements de nuit. La TVA est désormais exclue du calcul de la taxe.

Service de la révision

Le service applique le système ATT pour la gestion des horaires de travail des collaborateurs. Cela n'a pas amené beaucoup de changements dans les horaires de travail, mais les employés du service se déclarent enchantés par la souplesse de ce nouveau système. Le chef de service, pour sa part, n'est pas certain que la Ville y gagne, puisque désormais toutes les minutes (en moins comme celles effectuées en plus), sont comptabilisées, alors qu'auparavant, les portions d'heures supplémentaires n'étaient, la plupart du temps, pas rattrapées.

Le Service de la révision intervient dans tous les services de la Ville, spontanément et de sa propre initiative. La Municipalité a bien entendu la compétence de le mandater pour des audits ponctuels dans certains secteurs de son administration, mais elle ne le fait que très rarement. En tout état de cause, cela n'est jamais arrivé depuis que le chef de service est en fonction.

Outre les divers contrôles effectués au cours de l'année 2010, tant à l'interne qu'à l'externe, un audit du système de facturation des Services industriels a été réalisé. Les processus de facturation ont été analysés. Le Service de la révision a contrôlé l'exactitude des données fixes et leur connexion avec les données variables de chaque compte-client. Il a également vérifié que tous les lieux de consommation étaient bien connectés à un compteur générateur de facturation. L'audit a été rendu à la fin de l'année 2010. Les Services industriels avaient jusqu'à la fin du mois de mars 2011 pour annoncer les mesures correctives qu'ils allaient prendre afin de pallier les défauts constatés. Un deuxième audit va compléter cette première analyse : il portera sur la sécurité des accès aux données.

Le service est également sollicité pour examiner la comptabilité de grandes manifestations sportives soutenues par la Ville. Il a ainsi procédé à une analyse de la comptabilité d'Athletissima, à laquelle quelques correctifs ont été apportés.

Le Service de la révision constitue l'organe de contrôle de Gymnaestrada, qui se déroulera à Lausanne, au mois de juillet 2011. Le budget de cette manifestation gigantesque oscille entre Fr. 23 et Fr. 25 millions. La Ville, pour sa part, s'est engagée à hauteur de Fr. 1 million : une subvention de Fr. 500'000.- et une garantie de déficit de Fr. 500'000.-. Ces montants ne tiennent pas compte de la mise à disposition de locaux et de personnel, avant, pendant et après la manifestation (Service des sports, Service d'assainissement, Police, notamment).

7° observation : *La Municipalité est invitée à fournir au Conseil communal un rapport-bilan sur son engagement dans la manifestation Gymnastrada (crédits accordés, prestations en nature) et sur les retombées d'un tel événement.*

Le Service de la révision est fortement impliqué dans le projet de l'introduction généralisée d'un Système de contrôle interne dans tous les services de l'administration communale. Ce projet avance, à la satisfaction des membres du Comité de pilotage et des trois services pilotes engagés dans cette expérience : Service dentaire, Service du gaz et du chauffage à distance, Service social.

Service financier

Lors de la rencontre avec le chef de service, les commissaires ont passé en revue les tâches confiées à ce secteur de l'administration. Elles sont mentionnées à la page 43 du rapport de gestion de la Municipalité, raison pour laquelle seules quelques-unes seront mises en évidence dans le présent rapport :

- Gestion du plan comptable de la Ville, dont il a l'entière maîtrise. Toute modification du logiciel informatique passe par le Service financier.
- Gestion de quelques fonds et fondations. Le service gère aussi bien des fonds avec la personnalité juridique que des fonds et fondations sans personnalité juridique. Les fonds avec la personnalité juridique sont soumis au contrôle de l'Organe cantonal de contrôle des fondations. Ceux dont s'occupe le Service financier sont le Fonds Edouard et Hortense Pache, le Fonds d'équipement touristique de la région lausannoise (FERL) et la Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT). Le total de ces 3 fonds atteint le montant de Fr. 2,275 millions au 31 décembre 2010. Quant aux fonds sans personnalité juridique, ils représentent un montant total de Fr. 30,757 millions au 31.12.2010 (+Fr. 3,4 millions par rapport au 31.12.2009). Parmi ces fonds, il y a le Fonds pour le développement durable, alimenté par les Services industriels et dont la gestion incombe au DevCom. Ce fonds contient Fr. 16,851 millions. La liste des fonds gérés par la Ville se trouve aux pages 8-9 de l'Annexe au bilan du préavis N° 2011/28, « Comptes de l'exercice 2010 ».
- Paiement des pensions de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) et des fournisseurs sur la base des ordres des comptabilités des directions.
- Gestion de la trésorerie de la dette, qui se monte à Fr. 2,3 milliards. La gestion de la dette prend du temps. Toutes les opérations se font après avoir reçu l'accord de la Commission des finances. Dans ce domaine, le Service financier travaille avec des fonds structurés – hedgings – dans un but non spéculatif.
- Gestion du contentieux pour l'ensemble de la Ville, sauf les Services industriels. Ce contentieux augmente d'année en année, notamment du fait que les justiciables sont de plus en plus procéduriers. Et comme, légalement, toute notification doit mentionner les voies de recours, les gens concernés n'hésitent pas à recourir, ne serait-ce que pour gagner du temps. Inutile de dire que cela occasionne une importante charge de travail à l'administration. En outre, conscients du rôle social de la Ville, les collaborateurs du Service financier ne traitent pas avec des sociétés de recouvrement, mais discutent avec les personnes, leur proposent des plans de paiement ou leur cherchent des logements de secours lorsqu'ils sont menacés d'expulsion.
- Organisation et gestion du Bureau d'information fiscale, en collaboration avec l'Administration cantonale des impôts (ACI). Chaque année, la Ville engage 2 auxiliaires et le Canton met à disposition 4 à 6 taxateurs pour effectuer ce travail. En 2010, pendant cette opération qui a duré six semaines, ils ont renseigné 3671 personnes et rempli 3465 déclarations. La prestation est gratuite. L'ouverture du Bureau d'information fiscale est annoncée dans la presse. Les gens sont priés de s'inscrire. La collaboration avec l'ACI dans ce domaine est excellente. Les taxateurs apprécient particulièrement d'avoir un contact avec le public. A noter que Lausanne est une des seules Communes à offrir cette prestation à sa population.

- Collaboration à la notation financière de la Ville. Les collaborateurs de l'entreprise Standard & Poor's passent une journée par an dans les locaux du Service financier, responsable de l'organisation de cette visite. Tous les documents utiles ont été envoyés à l'avance et les employés du service se tiennent à disposition pour en fournir d'autres, si nécessaire et pour répondre aux questions. Dans les facteurs pris en compte pour leur évaluation, les collaborateurs de Standard & Poor's analysent le risque que représente pour la Ville la dette de la CPCL.
- Le chef du Service financier est expert à la CPCL pour les placements et la gestion de la trésorerie, notamment.

En avril 2010, le système ATT a été introduit. A part quelques heures où la présence de tous les collaborateurs est requise, ce système offre une grande flexibilité, qui est appréciée. Fondé sur la confiance, il responsabilise les employés. La règle appliquée est la suivante : il ne faut pas avoir accumulé plus de 100 heures supplémentaires dites « heures optionnelles », ni avoir un déficit supérieur à 20 heures. Si tel est le cas, les heures au-dessus de la barre des 100 heures supplémentaires autorisées, sont perdues (elles ne peuvent être reprises) et les heures qui dépassent le déficit toléré de 20 heures sont déduites du salaire ou des vacances. Il faut encore préciser que les heures optionnelles ne peuvent être reprises qu'avec l'accord du supérieur direct. Le chef de service estime que ce système constitue un bon outil de gestion.

Enfin, l'année 2010 a marqué le début de l'examen des domiciles secondaires et la soumission de leurs propriétaires au rôle de l'impôt, cas échéant. 700 cas ont été examinés. 311 cas concernent des domiciles secondaires réels. 260 cas ont été assujettis au rôle de l'impôt, car reconnus comme « domicile principal ». Cela représente environ Fr. 600'000.- d'impôt récupérés. Un peu plus d'une centaine de cas sont encore en cours d'examen par l'ACI ou font l'objet d'un recours. La procédure utilisée est la suivante : la Ville envoie aux personnes suspectes un questionnaire. Sur la base des réponses reçues, le Service financier fait des recommandations à l'ACI, laquelle poursuit éventuellement ses investigations ou procède directement à la taxation de ces contribuables

Entretien avec M. le syndic

Un entretien d'une heure avec M. le syndic a ponctué les visites des commissaires dans la Direction AGF.

Sollicité de dresser le bilan de son double mandat de syndic et de conseiller national, M. Brélaz a déclaré qu'il avait pris l'engagement d'y renoncer, mais qu'il avait le sentiment que cette double activité n'avait pas eu d'incidence néfaste sur le travail de la Municipalité, ni sur la gestion des dossiers dont il a la charge. Hormis le déplacement de quelques séances en période de session, lui-même et son collègue M. Français ont systématiquement privilégié leurs engagements municipaux lorsqu'ils étaient confrontés à une « collision » de dates. Bien entendu, ils ont dû faire face à un surcroît de travail, mais leurs dossiers n'ont pas pris de retard du fait de leurs activités sur la scène fédérale. M. Brélaz reconnaît qu'il a quelque peu diminué des activités non prioritaires, telles les rencontres avec des écoliers. En revanche, de son point de vue, le double mandat offre des avantages non négligeables et présente de nombreux aspects positifs : il a notamment grandement facilité les contacts concernant quelques dossiers importants, voire délicats : transports publics, politique d'agglomération, contacts avec les autres Villes suisses, échanges sur les questions relatives aux caisses de pensions, etc. Avec M. Français, ils ont bien pu sensibiliser leurs collègues parlementaires pour décrocher les crédits ou le démarrage de projets, sans parler des contacts facilités avec toutes les instances de l'administration fédérale. Concernant la rétrocession de leurs indemnités, elle démarrera le 1^{er} juillet 2010.

Interrogé sur l'avenir de l'Unité d'évaluation et de conseil, le syndic explique, que, dans un premier temps, il avait été envisagé de l'intégrer totalement dans un service. Mais cette idée a été abandonnée, car il est apparu que la personne qui compose cette unité a des compétences qui peuvent se révéler fort utiles dans le cadre de missions particulières. Cela a déjà été vérifié dans le cadre du rapport sur le

bilan de l'opération « Prestations 2004 » et du projet de mise en œuvre du Système de contrôle interne. Au cours de la prochaine législature, il est prévu d'introduire la gestion budgétaire par objectifs. La responsable de l'unité lui paraît tout à fait adéquate pour accomplir un certain nombre de missions dans ce domaine. C'est pourquoi la Municipalité ne se précipite pas pour prendre une décision définitive à ce sujet.

L'avenir a été évoqué. M. le syndic estime que Lausanne va devoir affronter des défis extraordinaires au cours des 5 à 8 prochaines années : la population va continuer à croître. Elle est de 134'700 habitants à fin 2010 ; il est vraisemblable qu'elle augmente de 6 à 8000 habitants d'ici 2020, pour atteindre un peu plus de 140'000 habitants à cette date. Cette forte croissance impliquera des investissements en matière de logements, de garderies, et d'effectifs policiers, sans parler d'autres infrastructures.

Au plan financier, deux soucis de taille sont à signaler : l'assainissement de la Caisse de pensions constitue une contrainte annuelle de l'ordre de Fr. 200 à Fr. 300 millions. La Municipalité étudie la possibilité de compenser cette charge par des ressources financières supplémentaires, éventuellement fiscales.

Autre souci, la perte de revenus provenant de l'usine de Lavey, dont la concession va prochainement arriver à échéance et dont on sait qu'elle ne sera pas renouvelée, le Canton du Valais ayant d'ores et déjà annoncé son intention de récupérer sa part.

La réorganisation de sa direction pour la prochaine législature ne l'inquiète pas outre mesure : débarrassé de la responsabilité des Finances, il pourra s'impliquer davantage dans certains grands dossiers (Energie Ouest Suisse, Beaulieu, la Région, les parkings-relais, notamment).

Egalité Hommes-Femmes

Globalement, au sein de la Direction AGF, il n'y a pas de problème lié à une éventuelle discrimination des femmes. Même si, dans certains services, il y a peu ou pas de femmes cadres, cela est dû à la grande stabilité du personnel, particulièrement au niveau des cadres. Il y a très peu de tournus, ce qui ne facilite ni les mutations, ni la promotion des femmes à des postes à responsabilités.

Secrétariat municipal

Il n'y a pas de femme parmi les cadres du service. En revanche, au niveau des cadres intermédiaires, la quasi-totalité des postes sont occupés par des femmes. La comptable a été remplacée, certes par un homme, mais l'appel d'offres pour ce poste n'a suscité aucune candidature féminine.

Le niveau de salaire et le statut des secrétaires des municipaux ont été revus. Elles étaient jusque-là colloquées en classe 11-8 et ont fait l'objet d'une revalorisation salariale.

Service du personnel

La question de l'égalité des chances hommes-femmes n'a pas été évoquée, mais il est utile de rappeler qu'un certain nombre de postes-clés du service sont occupés par des femmes : la déléguée à l'égalité, la juriste responsable de l'Unité juridique ; le poste du conseiller en recrutement est occupé par une femme, l'Unité égalité et qualité de vie au travail est dirigée par une femme. Il en va de même de l'Unité pilotage et projets.

Lausanne a fêté au printemps 2011 les 20 ans de la création du poste de déléguée à l'égalité. Voilà donc 20 ans que la Ville de Lausanne est engagée dans la promotion de l'égalité entre femmes et hommes. C'est dire si la Ville a été en quelque sorte pionnière en la matière. Un bilan global en 3 volets a été réalisé à cette occasion. Il peut être consulté sur internet (www.lausanne.ch/egalite). Des objectifs ont été fixés pour l'avenir : égalité salariale (elle sera réalisée à l'issue du projet « Equitas »),

et augmentation de la proportion de femmes cadres (un plan d'action va être publié prochainement à ce sujet).

Enfin, lors des cours organisés à l'intention de l'ensemble des cadres sur l'entretien de collaboration, la déléguée à l'égalité est intervenue à quatre reprises pour sensibiliser ses collègues aux stéréotypes de genre pouvant entraîner une distorsion lors de l'évaluation.

Service du développement de la Ville et de la communication

Ce service occupe davantage de collaboratrices que de collaborateurs : 4 hommes et 10 femmes constituent l'équipe des adjoints universitaires affectés à ce service.

Au cours de l'année 2010, une inégalité salariale a été corrigée. Elle concernait une collaboratrice engagée il y a 20 ans, à un niveau de salaire inférieur à celui qu'aurait obtenu un homme pour la même fonction.

Service d'organisation et d'informatique

En dépit d'une volonté d'ouverture des postes, indifféremment à des femmes ou des hommes, le service compte une minorité de collaboratrices. Celles qui ont été engagées reçoivent un salaire égal à celui des hommes occupant la même fonction, avec le même niveau de formation, une expérience et des connaissances équivalentes. Il faut bien admettre que le domaine très technique dont s'occupe le SOI attire peu de candidates.

Service juridique

Le personnel de ce service est majoritairement féminin : 11 femmes sur 15 collaborateurs. La parité totale est appliquée, au niveau des salaires.

Service de la révision

Tous les postes sont ouverts aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Ce qui prime, c'est la formation et l'expérience. Sur 14 collaborateurs, 6 sont des femmes (4 contrôleuses, 2 secrétaires).

La profession a évolué : auparavant, les employés et les cadres des organismes visités par le Service de la révision n'appréciaient guère de se faire contrôler par une femme. Les mentalités ont changé et la profession tend à se féminiser. Mais l'évolution est lente.

Service financier

Lorsqu'il s'agit de repourvoir un poste, c'est le meilleur dossier qui l'emporte, quel que soit le sexe du candidat. Au niveau des cadres du service, on recense 3 femmes sur 10. Le personnel de la comptabilité est majoritairement féminin.

Fait piquant, pour le tournoi de football interservices, l'équipe du Service financier est entièrement féminine...

CHAPITRE II

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DES SPORTS (SPS)

Préambule

Tous les services ont été visités, ce qui nous a permis de rencontrer l'ensemble des chefs de service ainsi que plusieurs cadres de direction. A tous, cadres et collaborateurs, nous adressons nos remerciements pour leur disponibilité et l'état d'esprit positif qui a accompagné nos contacts lors de nos rencontres.

Service administratif

Secrétariat et comptabilité

Le plan des postes est scrupuleusement respecté et ne fait pas l'objet de commentaire, hormis celui que la version détenue par la direction est différente de celle éditée dans le Rapport et distribuée aux commissaires. Il semble que la relecture avant l'édition du document final escamote des informations qui pourraient sembler inutiles, mais qui se révèlent avoir leur importance. La compréhension du tableau en est ainsi rendue difficile.

Taxis

La diminution importante du nombre de places sur le domaine public accessibles aux Taxis A (223 en 2009, 194 en 2010) n'a pas provoqué de réactions négatives dans la profession. Il est évident que si le nombre de concessions A devait augmenter, le nombre de places à disposition devrait également être étendu.

Les nouvelles places créées, plus particulièrement au Flon, ont contribué à diminuer le nombre de courses « sauvages » qui créaient il y a quelques années des conflits entre les exploitants A et B et les exploitants de véhicules venus d'ailleurs chercher des courses à Lausanne. Les usagers trouvent maintenant à proximité des établissements publics des véhicules en attente, ce qui leur évite la recherche aléatoire dans la rue.

Observatoire de la sécurité

La Commission relève que l'Observatoire de la sécurité s'est investi dans plusieurs projets en lien avec la prévention et l'information des usagers, mais que des nouveaux comportements tels la violence contre les fonctionnaires, plus particulièrement ceux des services de secours, et l'abandon sauvage des déchets (« littering »), phénomène qui semble être dû à de nouvelles habitudes de consommation de la population, qui prend davantage ses repas « sur le pouce » mériteraient d'être étudiés. Les déchets issus de la restauration à l'emporter représentent 52% des ordures et sont jetés par terre, n'importe où. Concernant les déchets, des synergies entre plusieurs entités (la brigade de la propreté à Travaux, la Police, les Travailleurs sociaux hors murs) sont nécessaires, l'image de lieux dégradés ayant sans aucun doute un impact défavorable sur le sentiment de sécurité et la qualité de vie.

Taux d'absence : le taux élevé de cet organe est dû à l'impact très important d'une maladie de longue durée sur une petite équipe ; les maladies de courte durée sont rares et ne sont pas problématiques.

Service des sports

Généralités

Le Service des sports a soutenu l'organisation de nombreuses manifestations en apportant ponctuellement son expertise ou en fonctionnant comme secrétariat général.

La structure d'organisation du Triathlon a été repensée en raison du départ à la retraite de plusieurs collaborateurs du Corps de police, impliqués depuis plusieurs années dans l'organisation. Une association présidée par le Municipal des sports, et dotée d'un comité exécutif, délèguera à un groupe de passionnés, constitués en société simple, l'organisation des prochaines éditions. Ainsi l'association bénéficiera de l'expérience et du savoir-faire des personnes qui se sont, depuis plusieurs années, engagées pour cette compétition.

La nouvelle structure d'organisation sera mise en place en 2011, année qui verra également l'installation de l'association internationale dans les bâtiments de la Maison du sport international. L'association internationale compte sur l'appui de Lausanne, Capitale olympique, pour contribuer à la visibilité des nouvelles épreuves (par équipes et sprint) et pour cela une collaboration sur 3 ans a été décidée, avec un effort financier de l'association. La Radio Télévision Suisse retransmet le Triathlon dans 49 pays ce qui est intéressant pour Lausanne en termes de promotion et de visibilité. Le soutien de la Ville a été augmenté de Fr. 30'000.– et une recherche de parrainage est engagée avec le concours de Grand Chelem Management.

Le Christmas Midnight Run risque de rencontrer des difficultés pour ses futures éditions, le sponsor principal ayant décidé de se retirer.

Lausanne, qui s'était mise en retrait, sera associée au Tour de Romandie en 2012, 2014 et 2016, en alternance avec Genève. Une course à travers toute la ville ne sera désormais plus possible en raison des multiples difficultés d'organisation, plus particulièrement liées à la sécurité et au nombre de collaborateurs nécessaires pour l'assurer le long du parcours.

Le Marathon est parvenu à améliorer son bilan. Le Service de la révision l'engage toutefois à maintenir ses efforts pour diminuer le solde négatif de Fr. 69'000.–, ceci d'autant plus que la subvention extraordinaire annuelle de Fr. 50'000.–, accordée pendant 3 ans, a pris fin en 2010. Un changement de politique, allant vers une orientation plus populaire et renonçant à s'associer la participation d'athlètes renommés mais coûteux, ainsi que la recherche active de nouveaux sponsors devraient permettre d'atteindre l'objectif.

Athletissima ne voit pas son bilan menacé malgré une augmentation notable de 1 million de francs de son budget depuis la participation à la Golden League. Sur un budget de Fr. 4,3 millions, le bénéfice escompté est de Fr. 80'000.– et va dans le sens de l'objectif qui est de diminuer le solde négatif.

8^e observation : *La Municipalité de la Capitale olympique est invitée à se souvenir que le français est l'une des deux langues olympiques et à donner des noms français aux manifestations qu'elle organise, quitte à les sous-titrer en anglais lorsqu'elle le juge indispensable.*

Piscines

Un conflit à la piscine de Mon-Repos s'est résolu suite à un audit interne réalisé par le chef de service. Des dysfonctionnements et des problèmes de communication ont été mis en évidence et reconnus par les cadres. Une commission du personnel, avec des représentants de chaque groupe professionnel, se rencontre toutes les 4 à 6 semaines et fait remonter les éventuelles difficultés pour qu'elles soient

traitées par la hiérarchie. A la demande du Conseil communal, un nouvel horaire, avec des heures d'ouverture étendues, est mis en place. Malgré les difficultés récentes, les collaborateurs ont accepté cet horaire, sans dotation additionnelle de poste, mais avec des heures supplémentaires pour quelques collaborateurs.

Parfois le seuil de saturation est atteint, le nombre d'utilisateurs rendant l'accès aux bassins difficile et moins agréable. A ce jour, il n'a pas été nécessaire de restreindre les entrées, mais de gérer les bassins en fonction de leur utilisation et d'orienter parfois des classes d'école vers le bassin de plongeon en attendant que le nombre de nageurs diminue.

Pour faire face aux problèmes de comportement, d'incivilité et de vols rencontrés dans les piscines, un personnel de « sécurité » à temps partiel a été engagé. En fonction des problèmes rencontrés, il se déplace dans les piscines de quartier et renforce par sa présence le personnel en place. Identifiés comme appartenant au Service des sports, ces collaborateurs n'ont pas d'attribut distinctif qui laisse apparaître leur mission spécifique. Ce mode de faire a apporté des effets positifs rapides par les signes montrant à tous les utilisateurs que la situation est gérée et sous contrôle.

Subventions aux clubs formateurs

Des doutes sur la véracité des déclarations des dirigeants d'un club ont conduit la direction du service à demander au Service de la révision de se pencher sur les comptes de ce club. De ces investigations est ressorti le fait que plus de 20% des sportifs annoncés comme lausannois ne le sont pas et que les absences n'étaient pas décomptées. Une diminution de la subvention et un versement partiel de la subvention 2011, avec des contrôles de la participation, ont constitué les mesures correctrices. Les sports individuels, parfois pratiqués sans encadrement, sont plus difficiles à subventionner, raison pour laquelle de nouveaux modèles de subventionnement pour ces sports devraient être proposés. Chaque année, 5 à 10 clubs supplémentaires viennent grossir le nombre de bénéficiaires de subventions (Fr. 1'250'000.– par an).

Crédits prolongés : Stade olympique

En raison de la participation à la Coupe d'Europe du Lausanne-Sport, des aménagements provisoires ont été réalisés. Le pouvoir politique devrait se pencher sur les exigences de la « Swiss Football League » (SFL) qui ne devrait que se contenter d'édicter des normes sportives et d'émettre des recommandations relatives à certains aspects des installations. On notera ainsi que la SFL exige la création de places pour ses invités qui doivent disposer d'un accès séparé à la zone VIP. Les hôtes d'honneur doivent disposer de salles de réception et de salons. Quant aux places de stationnement, elles doivent être prévues en nombre suffisant pour le personnel du stade... A noter encore qu'en cas d'accession d'un club à une compétition européenne, l'Union européenne des associations de football (UEFA) aura des exigences qui s'ajouteront à celles de la SFL.

9^e observation : *La Municipalité est invitée à se pencher sur la pertinence des exigences des associations sportives et à réagir avec d'autres partenaires politiques pour dissocier les obligations sportives de celles qui doivent rester de la compétence des autorités publiques.*

Fondation Sport-Etudes

Cette fondation, soutenue par les pouvoirs publics et des sponsors privés, fêtera ses 10 ans en 2012. Elle aura contribué à la formation sportive et professionnelle d'environ 120 jeunes, sélectionnés par les clubs, le plus souvent lausannois.

10^e observation : *La Municipalité est invitée à soutenir l'édition d'un rapport faisant apparaître les éléments forts des dix ans d'activité de Sport-Etudes.*

Taux d'absence : le taux d'absence pour maladie est très bas et ne suscite pas de commentaire particulier. Par contre, des absences de longue durée, consécutives à des accidents non professionnels, contribuent largement à augmenter le taux global des absences.

Police du commerce

Pour la Police du commerce, l'événement majeur de 2010 a été la votation sur l'impôt sur les divertissements. Le débat difficile a généré beaucoup d'explications à transmettre aux divers partenaires. Certains ont subi des rattrapages, particulièrement ceux qui avaient renoncé à payer avec l'espoir que la suppression rendrait caducs les montants impayés. Certains admettent et payent leur dû, d'autres sont plus récalcitrants. La quasi-totalité des sommes dues est perçue sans aucun problème, mais une dizaine de situations par an sont compliquées et donnent lieu à des conflits et des recours. Les débiteurs de l'Amnesia ont vendu leur établissement et les nouveaux propriétaires n'ont pas payé la créance. Ils sont maintenant en faillite. Ainsi, même si un jugement donnait gain de cause à la Ville, les sommes dues sont perdues.

Des contrôles permettent d'établir la cohérence entre ce qui est déclaré et les entrées effectivement vendues. La concurrence parfois féroce entre les établissements provoque des réactions en forme de délation, les informations arrivant ainsi spontanément à la Police du commerce.

Concernant le déficit d'image de ce service, perçu comme particulièrement exposé aux récriminations des usagers, il serait dû en grande partie à l'information partielle fournie par les plaignants, qui se posent en victimes sans dire les raisons d'une non-autorisation (retards dans le paiement du 2^e pilier par exemple) ou d'une sanction. Quoi qu'il en soit, les instances de recours existent et les usagers n'hésitent pas à les utiliser. Le Municipal s'implique directement dans des médiations et la Municipalité prend sur elle les décisions plus emblématiques, sur préavis de la direction.

A noter que le respect de l'équité est perçu, à l'interne, comme une « obsession », d'où, sans aucun doute, des positions perçues parfois comme rigides et intransigeantes par les usagers qui pourraient souhaiter de la souplesse. Mais l'équité risquerait d'être mise à mal, ce qui irait à l'encontre des intérêts de tous les usagers.

Taux d'absence : le taux très bas ne suscite pas de commentaire.

Contrôle des habitants (CH)

Depuis le 1^{er} mai 2010, la Loi vaudoise sur le contrôle des habitants (LCH) ne permet plus l'enregistrement des données « profession et employeur », au grand dam notamment de certains services communaux pour lesquels ces données sont essentielles (contrôle de l'affiliation à l'AVS, perception de la taxe de séjour, etc.).

L'Association vaudoise des contrôles des habitants (AVDCH) – organe consultatif fondé en 1978 par les bureaux communaux de contrôle des habitants – a sollicité l'Union des communes vaudoises (UCV), afin que cette dernière intervienne auprès du Grand Conseil pour tenter de revenir sur cette décision.

L'AVDCH, bien que consultée lors de l'élaboration du projet, n'avait pas réagi, puisque c'est lors des travaux de la commission du Grand Conseil que des amendements ont été apportés pour supprimer les données en lien avec l'activité professionnelle en se reposant, notamment, sur deux constats, à savoir que les données sont souvent obsolètes et que la protection des données doit l'emporter.

Pour mémoire, lorsqu'un service communal ou cantonal sollicite l'accès aux données du contrôle des habitants pour l'un de ses collaborateurs, dite demande est examinée par le Service du contrôle des habitants (CH), afin de s'assurer qu'elle s'inscrit dans le cadre légal, notamment de l'article 21 LCH.

Pour les particuliers, l'article 22 LCH dresse la liste exhaustive des données que les bureaux communaux de contrôle des habitants sont autorisés à leur communiquer.

Dans les statistiques du rapport de gestion, les nombres des décès et naissances enregistrés par le CH font défaut, alors qu'ils permettraient de mieux comprendre l'évolution de la population lausannoise ; afin toutefois de ne pas susciter de confusion avec les chiffres fournis par la Police du commerce dans le cadre des incinérations-inhumations, il conviendrait alors de préciser que les statistiques du CH concernent uniquement les résidents lausannois.

11^e observation : *La Municipalité est invitée à compléter les statistiques du contrôle des habitants en y intégrant les décès et les naissances de la population résidente lausannoise.*

La saisonnalité de la charge de travail est parfois compliquée à gérer, particulièrement en automne, lors des rentrées universitaires. Un projet de décentralisation de l'activité du CH durant les mois de septembre et octobre a été élaboré et discuté avec le service concerné de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, mais n'a pas pu aboutir dans la mesure où les prestations décentralisées devraient également être offertes par les autres Communes de l'agglomération lausannoise. Par ailleurs, la charge estimée à 4, voire 5, EPT n'est, à ce jour, pas supportable et la création, pour cette période particulière, d'emplois temporaires subventionnés (ETS) n'offre pas les garanties nécessaires en regard des efforts de formation (2 à 3 mois) que cela nécessiterait, alors même que les collaborateurs temporaires sont susceptibles de quitter leurs postes ETS rapidement s'ils trouvent un emploi plus durable.

L'utilisation du numéro commercial 0900 900 911 permet aux usagers d'obtenir les renseignements payants (fournis dans le cadre autorisé de l'article 22 de la LCH) comme cela se pratique aux guichets ou par correspondance ; l'émolument, dans ce cas, est perçu par le biais de la facture téléphonique et se monte à Fr. 12.- auquel s'ajoute une taxe de Fr. 1.20/minute. Le montant moyen des appels est de Fr. 12.70, ce qui montre l'efficacité des collaborateurs chargés de renseigner.

Taux d'absence : le taux n'est pas perçu comme problématique dans la mesure où il résulte de maladies de longue durée ainsi que d'absences en lien avec des grossesses, quatre en 2010 (hors congés maternité).

Corps de police

Généralités

L'année 2010 peut être considérée comme une année charnière avec la préparation de la succession du commandant, la mise sur pied de groupes de travail pour faire évoluer l'horaire des sections de Police-secours, les départs à la retraite de plusieurs cadres, et la préparation d'une réorganisation des organes de direction.

Comme dit plus haut (Service des sports), le Triathlon a vu ses organisateurs, membres de la Police de Lausanne, créer une société simple pour gérer et organiser cette manifestation, ceci depuis leur départ à la retraite. Il n'y a donc plus de liens particuliers entre cette compétition et le Corps de police, les prestations offertes à cette manifestation étant les mêmes que celles octroyées par la Municipalité sur le plan de l'organisation et de la sécurité pour toute autre manifestation sportive ou culturelle mise sur pied sur le territoire lausannois. Jusqu'ici, le Triathlon avait bénéficié de l'engagement de quelques collaborateurs de la police très investis sur leurs temps privé et professionnel dans l'organisation.

Police-secours

L'évolution des comportements des noctambules nécessite que les interventions se fassent à plusieurs patrouilles afin de garantir la sécurité des policiers et des services de secours lorsqu'ils sont mobilisés conjointement. Il n'est en effet pas rare que les urgentistes soient l'objet d'agressions, parfois par la

foule, lors de leurs interventions. Le moyen de s'en prémunir consiste à être présents en nombre. Avec la charge de travail administratif en évolution constante, la présence des agents sur le terrain en dehors des situations aiguës est plus difficile à réaliser.

Celtus Plus

Les 10 postes supplémentaires de policiers votés en décembre 2009 et attribués à ce dispositif ont été liés à la Brigade de rue pour renforcer la structure Celtus déjà existante, l'idée étant de constituer un effectif suffisamment étoffé (Celtus Plus) pour remplir la mission dévolue. Ce regroupement de forces a par contre engendré quelques inconvénients liés au fait que ce dispositif, quelque peu hybride, n'a pas pu devenir une réelle structure organisée avec sa spécificité. Il a, cependant, collaboré à satisfaction avec les groupes Alpha provenant des sections de Police-secours.

Néanmoins, force est de constater que l'objectif fixé lors de l'attribution des postes à Celtus Plus n'a pas pu être atteint et ceci pour plusieurs raisons. La première réside dans la difficulté à recruter les agents pour cette activité particulière. Détacher des collaborateurs de Police-secours pour les affecter au dispositif n'a été réalisé que partiellement, afin de ne pas amoindrir la capacité d'intervention de Police-secours. La seconde est due à la nature de cette activité pénible, un travail peu gratifiant, notamment en raison du renouvellement incessant des acteurs du terrain, petits dealers et consommateurs. Pour surmonter ces obstacles, la stratégie serait de travailler encore plus en perspective de résolution de problèmes et que plusieurs autres intervenants concernés travaillent de concert pour atteindre les objectifs ; par exemple, le recours à l'investigation médicale par imagerie semble le moyen indispensable pour déceler le transport de substances par voie interne, moyen fréquemment utilisé par les trafiquants.

La sous-commission a constaté sur le terrain les difficultés auxquelles sont confrontés les collaborateurs de Celtus et de la Brigade de rue. Alors que 40 ou 50 petits dealers se trouvaient dans la rue vers 16h30, à guetter le client potentiel, pour les policiers le moment de l'intervention ne peut être que lié à un flagrant délit, soit une transaction. Une fois cette transaction observée, il s'agit d'interpeller les deux présumés coupables, les confronter, et ensuite les conduire à l'Hôtel de Police pour les formalités administratives, le cas échéant la dénonciation au Juge informateur (depuis le 1^{er} janvier 2011 au procureur). Cette étape administrative représente 8 heures de travail réparties entre 4 policiers (2 pour le vendeur, 2 pour le client). On voit ici l'écart entre ce que peut attendre le citoyen lambda en termes d'interventions dissuasives et répressives et ce qui peut être fait par les policiers en fonction des contraintes (règles de sécurité pour l'interpellation qui a mobilisé 5 inspecteurs et une patrouille de Police-secours, rédaction des différents rapports). A l'issue de cette action de terrain, les deux personnes interpellées auront finalement de fortes chances de quitter l'Hôtel de Police avant les inspecteurs qui devront finaliser les formalités administratives.

12^e observation : *La Municipalité est invitée à développer la coordination entre les différentes entités de terrain (par exemple, Brigade de rue, Celtus, Police-secours), et avec les divers acteurs de la chaîne de poursuite pénale appelés à œuvrer dans la répression du trafic de rue.*

13^e observation : *La Municipalité est invitée, dans le cadre des structures de conduite de la Réforme policière vaudoise, à favoriser la mise en place de stratégies de collaboration avec les autres polices, notamment genevoise, fribourgeoise et bernoise qui œuvrent dans des villes qui constituent un axe de commerce pour le petit trafic.*

14^e observation : *La Municipalité est invitée à soutenir la recherche de nouvelles stratégies préventives et répressives pour diminuer le risque d'épuisement des policiers de terrain dans une tâche qui peut leur paraître insurmontable.*

Organisation et exploitation

Comme dit plus haut, la restructuration des organes de direction du service a été l'une des tâches principales de 2010 avec la mise en place d'un organigramme et la sélection des collaborateurs pour

remplir les nouvelles fonctions.

La direction, au travers de consultations et de groupes de travail, s'est attelée à une modification des horaires de Police-secours, ce qui devrait entraîner des changements dans l'organisation du travail des sections. L'objectif de rompre avec l'horaire en 3x8 heures, afin de répondre aux questions liées à la santé, à la qualité de vie et à la conciliation vie professionnelle/vie privée est considéré comme essentiel. Une première proposition n'ayant pas été retenue par les collaborateurs, la réflexion et l'examen d'alternatives se poursuivent en 2011. Le passage de 4 à 6 sections, indispensable pour quitter l'horaire 3x8, ne pourra pas se faire sans ressources supplémentaires afin de garantir les missions dévolues à Police-secours.

Dans le cadre du concordat national IKAPOL, les journées d'appui aux autres Corps de police sont facturées à raison de Fr. 600.– par homme et par jour. Il n'est pas rare que les agents qui assurent ces missions accomplissent des journées de travail plus longues que celles qu'ils accomplissent à Lausanne. Ils ne reçoivent pas d'indemnités complémentaires, mais les heures supplémentaires éventuelles leur sont compensées aux conditions prévues dans le Règlement pour le personnel de l'administration communale.

Police judiciaire

L'effort mis sur la répression du trafic de stupéfiants, en y associant la Brigade de rue, a eu un effet négatif sur la prévention et la répression du vol à la tire, qui a augmenté.

L'abandon de la fonction d'un Juge d'instruction spécialisé dans le trafic de stupéfiants est relevé comme une perte dommageable pour la Police judiciaire. La proximité géographique entre les juges d'instruction et la Police municipale constitue un avantage pour leur collaboration par la connaissance de leurs compétences et fonctions mutuelles que cette proximité permet.

Sécurité du trafic et stationnement

Au tableau Contrôles à l'éthylomètre, les données présentées n'ont pas beaucoup de sens si le nombre total de contrôles effectués n'est pas mentionné.

15^e observation : *La Municipalité est invitée à affiner les statistiques des contrôles à l'éthylomètre afin de faciliter la compréhension des données figurant au rapport de gestion.*

Taux d'absence : celui du Corps de police laisse apparaître une différence significative entre les collaborateurs qui assurent un tournus sur 5 jours ouvrables et ceux qui assurent la permanence de 7 jours/7, 365 jours par an. On pourrait penser que les horaires irréguliers sont source de maladie, mais cela ne se retrouve pas dans les statistiques. La réponse peut se trouver sans doute dans le fait que les collaborateurs de Police-secours sont significativement plus jeunes et par conséquent qu'ils présentent moins de problèmes de santé. Pour ce qui est des accidents, c'est l'inverse qui apparaît, le taux d'absence étant supérieur pour les collaborateurs avec horaires irréguliers, plus exposés aux accidents professionnels en raison du caractère de leur activité, mais également sans doute aux accidents de sport en raison de leur moyenne d'âge plus basse.

Service de protection et sauvetage (SPSL)

Généralités

La direction se félicite de la qualité des collaborations établies avec les partenaires du service ces dernières années ainsi que de la bonne image donnée à l'extérieur. De nombreux services et corps de sapeurs-pompiers pensent leur évolution en regard de ce qui a été mis en place au SPSL.

Une responsable RH renforcera la direction et un adjoint administratif, avec une formation de juriste,

complétera le dispositif de soutien de la direction pour répondre aux nombreux besoins liés à la gestion des collaborateurs.

Un poste de psychologue à 80%, engagé sur la dotation, offre des services similaires à ceux octroyés à la Police municipale. La personne engagée travaille en étroite collaboration avec les autres psychologues de la direction. Le poste est financé en partie par l'ECA.

Division secours et incendie

La valorisation du statut des sapeurs-pompiers et l'évolution de l'horaire sont considérés comme des acquis très importants. L'étape suivante sera de valoriser les compétences plus que le grade, en se référant au modèle développé pour le Corps de police.

Plusieurs conventions ont été mises à jour, de nouvelles établies avec de nouveaux partenaires avec lesquels les relations sont qualifiées d'excellentes. Leur développement, sur la base de financements conjoints, plus particulièrement avec l'ECA, facilite la réalisation des projets (Rama par exemple).

L'Ecole latine de sapeurs-pompiers professionnels est opérationnelle. Située à Versoix, elle est codirigée par un cadre lausannois et un cadre genevois.

La gestion de la caserne, avec des travaux d'entretien obligatoires, présente quelques difficultés. Elle est devenue exiguë en raison des développements du service. Le besoin de locaux crée des tensions entre les différentes fonctions. Les pompiers professionnels ont bénéficié jusqu'ici d'un espace « privé » dans la caserne (un lit et une armoire dans une chambre partagée), ce qui est remis en question pour une utilisation plus rationnelle sous la forme d'une gestion hôtelière ; ainsi le collaborateur entrant en service devrait s'installer chaque fois dans un nouvel espace, attribué pour la durée de son service. Le nouveau mode de gestion permettrait de libérer des locaux et de les attribuer à des cadres qui actuellement se partagent à deux, voire trois, le même bureau. La tension engendrée par la recherche de la qualité de vie au travail pour et par les collaborateurs et la quête d'espaces fonctionnels pour les cadres est palpable. De plus, la question d'un déplacement de la caserne dans un lieu plus approprié reste d'actualité, ce qui a un impact sur l'investissement qui devrait être consenti pour adapter les locaux actuels, voués à terme à une autre affectation.

Une évolution de l'horaire de 24 h, appliqué actuellement, vers un horaire en 12 h, n'est pas acceptée par les pompiers qui perdraient des acquis et le bénéfice d'entrées en service moins fréquentes. Le médecin du travail de la Ville soutient lui l'évolution de l'horaire vers des temps de travail de 12 h.

Matériel, équipement et parc de véhicules : le véhicule pour l'officier d'intervention n'est pas attribué à un collaborateur désigné mais à disposition de la personne de piquet. Il remplace un véhicule accidenté mis hors service, le coût de la réparation excédant de beaucoup sa valeur résiduelle.

Groupe sanitaire

Une gestion de l'horaire en 12 h est effective depuis plusieurs années et ne semble pas poser de problèmes majeurs, tant à l'encadrement pour la planification d'un effectif suffisant pour répondre aux missions, qu'à la santé et la qualité de vie des collaborateurs.

On notera que les ambulanciers perçoivent des indemnités pour travaux spéciaux moindres que celles allouées aux autres collaborateurs du service soumis aux mêmes contraintes horaires et exposés à des inconvénients de service analogues (stress de l'urgence, risques de violences, pénibilité, port de l'uniforme, ...).

16^e observation : *La Municipalité est invitée à proposer une reconnaissance équitable des inconvénients de service pour les ambulanciers, comparable à celle accordée aux sapeurs-pompiers et aux collaborateurs de la Police municipale.*

Office des pompes funèbres

La direction maintient sa volonté de poursuivre l'offre de service public pour les pompes funèbres. Pour y parvenir, la réorganisation entreprise doit se poursuivre avec des cahiers des charges adaptés pour les collaborateurs, tous étant maintenant appelés à exercer l'ensemble des fonctions liées à l'activité (organisation des funérailles, levées de corps, ...). Cette modification est inacceptable pour une partie des collaborateurs qui refusent de voir leur poste se réorienter. Un conflit, tant avec l'employeur qu'avec les autres collaborateurs qui, eux, acceptent les changements, envenime les relations. Les prestations, plus particulièrement leur nombre, s'en ressentent.

17^e observation : *La Municipalité est invitée à maintenir ses efforts pour rendre l'Office des pompes funèbres performant, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, en poursuivant ses mesures en vue d'optimiser l'activité des collaborateurs.*

Taux d'absence : comme pour le Corps de police, le taux d'absence laisse apparaître une différence significative entre les collaborateurs qui assurent un tournus sur 5 jours ouvrables et ceux qui assurent la permanence de 7 jours/7, 365 jours par an. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce n'est pas parmi ces derniers que le taux d'absence est le plus élevé. Comme ce sont des jeunes qui occupent ces postes opérationnels, l'hypothèse que la différence de moyenne d'âge joue un rôle dans la statistique mériterait d'être examinée.

CHAPITRE III

DIRECTION DE LA CULTURE, DU LOGEMENT ET DU PATRIMOINE (CLP)

Préambule

Avec la législature qui se termine, relevons les étapes importantes dans l'organisation de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine :

- 2006 : création du nouveau Service du logement et des gérances (SLG) ;
- 2009 : création du Service de la bibliothèque et des archives de la Ville de Lausanne (BAVL) ;
- 2009/2010 : intégration des activités de gérance de l'ex-coopérative Colosa au SLG.⁴

De plus, le Service des forêts, domaines et vignobles va vers une fusion avec le Service des parcs et promenades.

Lors de nos différentes visites, nous avons pu constater la bonne ambiance et le grand professionnalisme qui règnent dans ce dicastère.

Question transversale

Cette année, la Commission de gestion a décidé de ne présenter qu'une seule question transversale : l'absence. Ces données pourront servir de base de travail et de point de comparaison ces prochaines années.

D'après le rapport du Service du personnel concernant la Ville, le nombre d'EPT absents pour motif d'accident ou de maladie en 2006 était de 173 pour passer à 210 en 2010.

Aux services de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine, après une forte baisse en 2009, le taux d'absence « maladie » augmente pratiquement au niveau de 2008.

Commission immobilière

En 2010, la Commission immobilière s'est réunie trois fois pour examiner dix-neuf affaires.

La Commission dispose d'une structure composée d'un délégué, d'un adjoint, d'une assistante, tous à plein temps, ainsi qu'un collaborateur technique à temps partiel.

Toutes les transactions de la Commune, achats, ventes, etc. sont du ressort de la Commission ; plusieurs de ces affaires sont soumises directement à la Municipalité.

⁴ Rapport-préavis N° 2008/59 : Recapitalisation de la CPCL. Révision des statuts de la CPCL. Mesures concernant la pénibilité. Dissolution de la société coopérative Colosa et création d'une nouvelle société immobilière. (...).

Relevons que toute acquisition de plus de Fr. 10'000.– doit être soumise à la délégation de la Commission des finances.

La sous-commission, lors d'un entretien avec le délégué de la Commission immobilière, s'est particulièrement intéressée aux sujets importants, tels Métamorphose, Musée des Beaux-Arts, Beaulieu, ainsi que la Maison du Désert qui va se transformer en Maison de quartier.

Au cours de l'année 2010, la Commission immobilière a présenté cinq préavis au Conseil communal ; en plus, elle a géré de nombreuses affaires ayant abouti à une inscription au Registre foncier.

Service des forêts, domaines et vignobles (FoDoVi)

L'effectif du service est stable avec 34 employés et 7 apprentis.

Il y a eu un licenciement pour faute grave qui s'est terminé devant le Tribunal, après plusieurs tentatives de conciliation, de déplacement de postes, etc.

Comme annoncé dans le préambule, la fusion de FoDoVi et du Service des parcs et promenades deviendra effective avec le début de la nouvelle législature le 1^{er} juillet 2011. Le service FoDoVi cessera d'exister en tant que tel.

Un large processus de collaboration entre les deux entités a été mis sur pied pour que tous les collaborateurs puissent faire connaissance. On peut affirmer que ce « mariage » des deux services a été abordé dans de bonnes conditions ; le chef de service aura la lourde responsabilité du nouveau service.

Le but de cette fusion est de regrouper les synergies des deux services verts de la Ville. Les nouvelles synergies du Service des parcs et domaines permettront de regrouper les travaux urbains et périurbains par des interventions communes, contribuant ainsi à une réduction importante des chantiers sur le domaine public.

Au stade des grands projets, une réflexion pour développer des mesures participatives sera également entamée afin d'améliorer la qualité de la nature en ville.

Principales tâches de FoDoVi

Comme indiqué dans le rapport de la Municipalité, voici les principales tâches du service :

- gérer et valoriser les propriétés forestières de la Ville où le service forestier effectue régulièrement des coupes de bois ;
- exploiter de manière rationnelle l'échange de parcelles propriétés de la Ville, qu'il s'agisse de terres agricoles ou de terres non encore affectées, pour les besoins futurs de la Commune ;
- gérer les propriétés viti-vinicoles tout en maintenant une stratégie de production des vins de haut de gamme. Les vins de la Ville et les domaines viticoles doivent rester des ambassadeurs de la capitale vaudoise tout en étant rentables ;
- éliminer à moindres frais les déchets de taille du Service des parcs et promenades, ainsi que les sous-produits forestiers de FoDoVi.

Faits marquants

- 15 avril : installation du local de contrôle des champignons au Boscal.
- 24 avril : la Tour de Sauvabelin accueille le 500'000^e visiteur. Avec les années, la Tour a besoin de quelques retouches et un tourniquet d'entrée doit être remplacé.

- 11 mai : rénovation de l'intérieur de l'Auberge de l'Abbaye de Montheron et réaménagement de la terrasse, ainsi que l'installation d'une cuisine d'appoint de la cantine.⁵
- 2 octobre : 10^e édition d'« Un arbre, un enfant » qui a accueilli 1900 participants.
- 26 octobre : démission des vigneron du Burignon pour le 31 octobre 2011. Après une mise au concours, un nouveau couple est engagé pour le 1^{er} novembre 2011.
- 12 novembre : suite à l'arrêt définitif de la chaufferie à bois de la Tuilière, un essai va être tenté à Tridel.
- 11 décembre : mise des vins de la Ville. 167'000 litres sont vendus au prix moyen de Fr. 9.62 qui ont rapporté la somme de Fr. 1'605'729.–.

Quant au tourisme vert, relevons que FoDoVi a accueilli 22'000 personnes. Signalons encore que 583 nuitées ont été réalisées dans les domaines viticoles du Burignon et du Château Rochefort et que 8000 écoliers ont participé aux animations pédagogiques dans les fermes.

Hygiène alimentaire

Au cours de 2010, il y a eu 39 interventions dans 29 Accueils pour enfants en milieu scolaires (APEMS), Centres de vie infantile et réfectoires scolaires. Relevons qu'aucun problème majeur n'a été enregistré dans ces établissements.

13 cours d'hygiène alimentaire ont été organisés, soit un cours d'une journée et 12 d'une demi-journée. Les cours ont généré des recettes pour un montant de Fr. 26'670.–.

Champignons

2010 a vu le transfert des activités de contrôle des champignons de la place Chauderon au Boscal au Chalet-à-Gobet. Ce déplacement a été bien accepté, malgré quelques rares personnes qui ont fait part de leur mécontentement.

Sur les 235 contrôles de champignons, 136 récoltes provenaient des habitants de Lausanne, tandis que 99 récoltes provenaient des habitants d'autres communes. La quantité totale de champignons contrôlés se monte à 158.975 kg dont 69.325 kg ont été éliminés.

Dans le cadre des activités de FoDoVi, relevons que deux balades ont été organisées et que celles-ci rencontrent toujours un grand succès.

Visites

Au printemps de cette année, la sous-commission s'est intéressée aux travaux faisant suite au martelage auquel elle avait assisté l'année dernière dans la forêt urbaine de Valmont. Elle y a notamment assisté à l'évacuation de bois avec l'aide d'un câble-grue, par l'entreprise Daniel Ruch, et a pris connaissance d'un film sur DVD, réalisé sur commande du service et destiné notamment aux écoles, expliquant les raisons des coupes.

Le domaine agricole de Rovéréaz et le domaine viticole du Clos des Abbayes ont également été visités. Que chacun soit remercié tant pour la grande qualité de son travail que pour son accueil.

⁵ Préavis N° 2010/14 : Rénovation de l'Auberge de Montheron.

Service du logement et des gérances (SLG)

Le Service du logement et des gérances poursuit la réalisation des projets « 3000 logements », avec les 1236 logements en construction ou déjà réalisés, et les 600 prévus par Métamorphose.

Effectif du personnel

Au cours de l'année 2010, l'effectif a diminué d'une personne. Il y a quatre apprentis.

Aide au logement

L'aide individuelle au logement est destinée à toutes les familles lausannoises avec enfants, indépendante des services sociaux, disposant d'une autonomie financière suffisante pour subvenir à leurs besoins, mais devant supporter une charge locative importante. L'aide individuelle au logement est attribuée pour une année ; elle est renouvelable.

En quelques chiffres, on peut résumer l'activité de l'unité : 1584 demandes de renseignements, 600 entretiens avec des candidats et 628 révisions de situation des bénéficiaires. À Lausanne, ce sont 856 familles qui ont bénéficié de l'aide individuelle au logement distribuée par la Ville, pour un coût de Fr. 1626'861.– dont la moitié est à la charge de l'Etat.

Préservation du parc immobilier

Le coût des travaux de rénovation n'a cessé d'augmenter ces dernières années ayant pour conséquence des hausses de loyer. S'agissant des aliénations, 75 dossiers ont été traités, préavisant la vente de 75 appartements.

Recensement de la population

L'année a été marquée par un changement fondamental au 31 décembre ; en effet, le recensement de la population est devenu annuel, auparavant il avait lieu tous les 10 ans et ceci depuis 1850.

Révision

Le rapport de la Municipalité nous indique qu'en 2010, 2049 locataires ont été contrôlés et que 104 ne remplissaient plus les conditions légales, permettant ainsi la perception de Fr. 650'578.– au titre de supplément de loyer. Les subventions de 158 locataires ont été totalement ou partiellement supprimées.

Audits

Un audit a été demandé début 2011 concernant l'attribution de logements gérés par la Ville. La sous-commission se penchera à nouveau sur ce problème l'année prochaine.

Gérances

Suite au transfert de la gestion des immeubles et du personnel de Colosa à la Caisse de pensions pour le personnel communal (CPCL), une nouvelle section a été créée le 1^{er} octobre 2009 (83 bâtiments totalisant 1897 logements, 39 surfaces commerciales, 697 garages et places de parc).

L'intégration de la section Colosa, l'encadrement de ce nouveau personnel et la planification des activités, suite au transfert des immeubles, ont été une réussite.

Concernant le parc immobilier, le Service du logement et des gérances ne ménage pas ses efforts pour améliorer la rentabilité des logements. La Ville tient à tirer un rendement correct de son patrimoine

immobilier, notamment en ce qui concerne les logements du marché libre. Un préavis a été présenté au Conseil communal à ce sujet.⁶

Du point de vue de l'organisation interne, il faut noter l'entrée en service d'une nouvelle secrétaire qui a permis à la cellule RH de renforcer son efficacité. De plus, l'unité RH a repris la gestion complète des concierges CPCL.

Bureau d'intégration canine (BICan)

Cette année, la sous-commission a assisté à un examen au nouveau parc d'éducation canine. Ce parc est situé au sud du giratoire de la Maladière.

L'activité 2010 a principalement été coordonnée autour des cinq points suivants :

- la poursuite d'une importante activité administrative visant à convoquer les détenteurs des chiens considérés comme potentiellement dangereux ;
- le traitement rapide des cas d'agression canine ;
- la mise en pratique du remplacement du vétérinaire délégué de la Ville ;
- la formation ad hoc et l'engagement de la nouvelle enquêtrice du BICan ;
- la réception et la gestion du nouveau parc d'éducation canine.

L'année 2010 voit une stabilisation des affaires traitées, même s'il faut admettre que le nombre de celles-ci demeure élevé.

Notons que les annonces pour mauvais traitements ont quasiment doublé.

Chiens potentiellement dangereux (CPD)

Sur les 95 dossiers traités, il faut relever les paramètres suivants :

- 78% des détenteurs n'ont aucune expérience préalable de détention d'un chien dangereux ;
- 28% des détenteurs présentent des antécédents judiciaires ;
- 45% des détenteurs sont sans activité professionnelle.

Comme l'année précédente, très peu de jeunes chiens potentiellement dangereux sont âgés de moins d'une année.

Dès le 1^{er} mai 2010, le BICan dispose d'une enquêtrice employée à 50%.

Pour remplacer le vétérinaire parti à la retraite, deux vétérinaires comportementalistes mandataires sont engagés sur appel. Ces spécialistes sont appelés à procéder aux évaluations comportementales et aux tests de conduite et d'obéissance. Leurs honoraires sont facturés auprès des détenteurs-trices ayant fait l'objet de la procédure.

Service de la culture

L'effectif du service est stable, de 47.05 EPT au 1^{er} janvier à 47.2 EPT au 31 décembre 2010 ; ce service compte un apprenti et six stagiaires répartis dans les musées.

L'examen du taux d'absence ne révèle rien de particulier, celui-ci étant dans la moyenne des autres services de la Ville.

⁶ Préavis N° 2010/39 : Politique de gestion immobilière du patrimoine financier de la Commune de Lausanne.

Faits marquants

Les faits marquants de l'année passée ont été principalement le début des travaux de rénovation de l'Opéra⁷ ainsi que le lancement d'un concours international pour la réalisation du Musée cantonal des Beaux-Arts ; relevons encore l'achat par la Municipalité du Capitole destiné à la Cinémathèque pour le développement de ses activités.

Financement extérieur à Lausanne

Un versement de Fr. 770'000.– a été effectué par le Fonds intercommunal aux quatre grandes institutions culturelles lausannoises (Fr. 20'000.– de plus par rapport à l'année 2009). La participation de l'Etat de Vaud s'est élevée à Fr. 7'499'000.– (Fr. 520'000.– de plus par rapport à 2009).

Musées

Le Musée romain de Lausanne-Vidy, avec plus de 10'000 visiteurs par an, connaît une renommée de plus en plus large, en Suisse et en Europe. Au printemps 2011 débiteront les travaux d'extension d'un coût global devisé à Fr. 2'674'600.–. Le nouveau bâtiment devra répondre aux exigences du label Minergie et sera relié au chauffage à distance.⁸

Le Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mudac), avec ses 36'133 visiteurs, est en très forte progression, soit plus de 7500 personnes par rapport à 2009. Son principal dépôt, situé à la rue Villamont, a été victime d'une impressionnante inondation en novembre 2008 ; les travaux de restauration suivent leur cours.

Fondation de l'Hermitage

Cette institution a présenté trois expositions de grande envergure, dont une consacrée à Edward Hopper qui a connu une affluence record de plus de 130'000 visiteurs entre le 25 juin et le 17 octobre.

Théâtre

Le théâtre a représenté 25.58% du budget du Service de la culture.

Avec le dynamisme du directeur du Théâtre de Vidy qui fête ses 20 ans d'activité à la tête du théâtre, ce sont 92'804 spectateurs qui ont assisté aux 35 spectacles (541 représentations), soit 10'000 spectateurs de plus qu'en 2009.

Une inquiétude financière nouvelle apparaît concernant la création en collaboration avec la France, due à la baisse des subventions dans ce pays et au décalage entre le franc suisse et l'euro.

Les différents théâtres de la ville ont connu une stabilisation quant au nombre de spectateurs qui les ont fréquentés.

Danse

Les montants attribués à la danse ont représenté 13.52% du budget du Service de la culture.

Le Béjart Ballet a attiré plus de 130'000 personnes (dont 21'000 à Lausanne) pour assister aux 73 représentations dont 13 à Lausanne ; le Béjart Ballet s'est produit dans neuf pays (Belgique, Grèce, Portugal, Italie, Slovaquie, France, Espagne, Japon et Suisse).

⁷ Rapport-préavis N° 2007/58 : Opéra de Lausanne. Immeuble avenue du Théâtre 12, à Lausanne. Demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation et l'extension de la cage de scène, des zones techniques, administratives et publiques.

⁸ Préavis N° 2010/16 : Musée romain de Lausanne-Vidy. Extension du bâtiment.

Quant à l'Ecole-Atelier Rudra Béjart, il accueille une quarantaine d'élèves de près de 20 nationalités différentes ; l'enseignement y est gratuit.

Musique

Malgré l'obligation d'exercer hors les murs, l'Opéra de Lausanne a attiré plus de 35'000 spectateurs.

Les travaux de rénovation prendront fin en 2012 et l'inauguration est prévue pour le 5 octobre 2012.

Orchestres

Après une période difficile en 2009-2010, la situation de l'Orchestre de Chambre de Lausanne s'est quelque peu améliorée mais se trouve toujours dans une situation financière délicate. Un préavis d'assainissement financier à l'étude au Conseil communal fin 2010 a été accepté début 2011.⁹

Les Docks

Il faut relever que les Docks sont sur de bons rails ; en effet plus de 44'000 personnes ont assisté aux 67 soirées musicales organisées, soit 12'000 auditeurs de plus qu'en 2009.

Notons enfin que le prêt de Fr. 322'000.– sans intérêt est progressivement remboursé.

Fanfares

Comme le rapport d'activité n'avait pas été transmis à temps au service, la sous-commission a estimé nécessaire de prendre directement l'information auprès de l'Association des corps de musique lausannois (ACML), dont la présidence a changé courant 2010.

Cette association bénévole se réunit quatre fois par année. Elle compte neuf sociétés de musique, une dixième ayant sollicité son admission ; il s'agit d'un groupe de joueurs de cornemuse. Le comité de l'ACML se réjouit de l'élargissement de son éventail de musiciens. Une inquiétude est cependant présente et ceci depuis plusieurs années : le recrutement de jeunes musiciens afin d'assurer la pérennité des sociétés de musique. Les participations au sein des manifestations locales organisées durant l'année 2010 sont au nombre de 59 spectacles.

Cinémathèque

Avec l'achat par la Ville du cinéma Capitole et le nouveau Centre de recherche et d'archivage en construction à Penthaz, la Cinémathèque pourra développer ses activités et bénéficie d'une nouvelle dynamique avec l'arrivée d'un nouveau directeur.

Visites

La sous-commission a visité l'entier du bâtiment du cinéma Capitole, acquis en 2010, ainsi que le dépôt pour biens culturels du Musée historique, aménagé dans le puits d'attaque du tunnel ferroviaire Tridel à Sébeillon.

⁹ Préavis N° 2010/46 : Fondation de l'Orchestre de chambre de Lausanne. Demande d'un crédit spécial.

Bibliothèque municipale et Archives de la Ville (BAVL)

Le rapprochement de la Bibliothèque municipale et des Archives, ainsi que l'arrivée d'un nouveau chef de service, ont permis d'apporter un souffle nouveau à cette nouvelle organisation.

Bibliothèque

Plusieurs projets ont été réalisés, par exemple les heures d'ouverture du samedi, la décision de l'installation d'une bibliothèque à l'avenue des Toises¹⁰, ainsi qu'un inventaire périodique des stocks.

Un des faits marquants de l'année 2010 a été la décision d'instaurer la gratuité du prêt des livres de la Bibliothèque municipale à toute personne résidant en Suisse. Cette mesure doit inviter le public à revenir à la lecture.

Avec les « Axes forts »¹¹, 2014 verra probablement la démolition de la bibliothèque de Chauderon ; un projet est à l'étude à la Riponne pour regrouper toutes les activités culturelles. La nécessité de prévoir une localisation provisoire intermédiaire crée quelques inquiétudes.

Le fonds patrimonial de bandes dessinées est en cours d'inventaire suite à un versement exceptionnel par un collectionneur genevois décédé.

L'année dernière, la fréquentation a confirmé que l'ouverture du samedi était profitable ; en 2009, 11% des prêts étaient effectués le samedi, tandis qu'en 2010, le taux a passé à 14%.

Service au public

L'année 2010 a été stable quant au nombre de lecteurs actifs et 4351 nouvelles personnes se sont inscrites (+8% par rapport à 2009).

Nombre de prêts et prolongations : 900'166.

Moyenne de prêts par jour d'ouverture : 3611 (2009 : 3621).

Moyenne d'emprunts par lecteur dans l'année : 42 (2009 : 45).

Il faut relever le dynamisme de la Bibliothèque Jeunesse. Pour les seuls prêts, l'accroissement est passé à 26% entre 2006 et 2010. Plus de 1200 enfants ont été inscrits.

Reliure

Le personnel de l'atelier de reliure participe activement à la préparation matérielle des expositions. Celui-ci a traité 20'939 livres neufs et effectué 1008 réparations. Actuellement, la plus grande partie des réparations se réalise à l'atelier de la bibliothèque.

Plus de 74'000 ouvrages ont été éliminés au cours de l'année 2010. Compte tenu des acquisitions nouvelles, le stock global des livres proposés au public a été réduit de 10% entre 2009 et 2010.

Bibliobus

C'est en janvier 2010 que le nouveau Bibliobus a été mis en service. La taille du nouveau véhicule ne permet plus l'accès au chemin de la Tour-Grise tandis que 21 stations restent desservies.

¹⁰ Rapport-préavis N° 2010/23 : Immeuble avenue des Toises 14. Pour un nouveau modèle de bibliothèque dans un jardin public. Demande de crédit d'ouvrage. (...).

¹¹ Rapport-préavis N° 2011/32 : Axes Forts de Transports Publics Urbains (AFTPU) – Etape A (2011-2014). Demande de crédits d'études et d'octroi de postes de travail provisoires supplémentaires (EPT). (...).

La sous-commission a visité le Bibliobus, à son arrêt de la Bourdonnette, en fin d'un mercredi après-midi. Elle a constaté sa grande fréquentation et l'importance de cet apport de livres dans ce quartier excentré.

Son attention a été attirée par la question de sa conduite. C'est le bibliothécaire qui assure la conduite de ce véhicule au gabarit semblable à un bus tl. Il doit être en possession d'un permis adéquat, et est seul à bord.

Actuellement, si le bibliothécaire-conducteur se trouvait en arrêt de travail, c'est tout le service de prêt de livres aux lecteurs de ces arrêts qui serait suspendu.

18^e observation : *La Municipalité est invitée à prévoir un service de remplacement en cas d'arrêt de travail du bibliothécaire-conducteur du Bibliobus.*

Visites

En plus de la visite du Bibliobus, la sous-commission s'est rendue à la succursale d'Entre-Bois, un vendredi en fin de journée. Elle s'y est entretenue avec le chef de service et une bibliothécaire des difficultés rencontrées depuis des années avec des jeunes du quartier qui parfois occupent un hall d'entrée et rompent la tranquillité attendue dans une bibliothèque. L'organisation intérieure du bâtiment, partagé avec un Accueil pour enfants en milieu scolaire et un centre socioculturel, a été modifiée dans la pratique et des travaux sont prévus. La fermeture du bâtiment est effectuée avec l'appui d'un service de sécurité.

Archives de la Ville

Une nouvelle archiviste adjointe est entrée en fonction en mars 2010.

C'est dans le bâtiment de la poste à la route des Plaines-du-Loup 4 que les Archives de la Ville ont trouvé un dépôt dans le but de soulager la statique des actuels locaux des archives, en surpoids depuis quelques années.¹²

Consultation

1702 personnes (2009 : 1261) dont 616 nouveaux inscrits (2009 : 824) ont eu recours aux services des Archives.

Formation

L'archiviste adjointe a repris la charge de maître d'apprentissage et un nouvel apprenti était engagé.

¹² Préavis N° 2010/60 : Location d'un dépôt pour les Archives de la Ville aux Plaines-du-Loup 4.

CHAPITRE IV

DIRECTION DES TRAVAUX (TRX)

Préambule

Comme en 2010, les commissaires ne se sont pas entretenus avec tous les chefs de service mais ont préféré se concentrer sur les services suivants : le Service des routes et de la mobilité, le Service d'urbanisme, le Service d'architecture et le Service d'assainissement. Les commissaires n'ont donc pas visité le Service de la coordination et du cadastre ainsi qu'**ea**service. Ces deux services ont fait l'objet d'un examen en 2010 pour l'exercice 2009.

Thème transversal : absences du personnel

Les commissaires ont examiné attentivement la question de l'absence du personnel en 2010 (pour l'exercice 2009). Dès lors, ils ne peuvent que renvoyer le lecteur à la lecture du rapport de gestion pour l'année 2009. Pour rappel, la statistique du Service du personnel sur les absences du personnel de la Ville de Lausanne contient beaucoup de données sur le nombre d'absences, mais aucune concernant les causes desdites absences. Or celles-ci peuvent être multiples et variées. Par ailleurs, il est déploré qu'il n'existe pas de règles précises et unifiées à l'ensemble des services de la Ville concernant la saisie des données par le logiciel *PeopleSoft*.

Lorsque les commissaires ont constaté des particularités dans un service, celles-ci sont mentionnées dans le chapitre qui lui est consacré.

« Prestations 2004 »

Dans cette direction, les objectifs sont globalement atteints mais les commissaires ont quand même fait part de leur étonnement, constatant que certains services ont atteint le but fixé au franc près. Il s'avère qu'il s'agit notamment des « petits » services, où il est plus facile de maîtriser les charges et les dépenses tout comme s'agissant des effectifs.

Bien qu'il soit de plus en plus question de dialogue entre services et de coordination importante des chantiers, y compris en matière de réorganisation des prestations de logistique et de transport, notamment dans cette direction, un service a omis de faire appel au Service d'architecture, ce qui par conséquent a valu à un projet établi de manière sommaire, la multiplication de son coût par 2.51. L'on peut également constater, sur le terrain, que des travaux sont effectués à plusieurs reprises et aux mêmes endroits par les différents services de la Ville.

19^e observation : *La Municipalité est invitée à mettre en pratique plus rigoureusement la collaboration transversale de tous les services de la Ville chargés des travaux publics.*

Service des routes et de la mobilité

L'année 2010 a été une année de changements importants suite au départ du chef de la division de la circulation. Le service a été réorganisé en procédant à une fusion des divisions « routes et mobilité », « voirie » et « circulation ».

La mise en œuvre de cette réorganisation a été précédée de 57 entretiens de cadres et avec tous les fonctionnaires, ce qui a duré 3 mois afin de connaître l'opinion des personnes concernées. Il a fallu remplir et dépouiller des questionnaires. La nouvelle organisation du travail décidée à l'issue de ce processus a été présentée à la Municipalité, laquelle a validé les changements.

La nouvelle organisation du travail a tenu compte des exigences suivantes : équilibre entre les divisions, développement des tâches transversales, diminution du nombre des sections, amélioration de la capacité d'encadrement (phase pas encore terminée).

Au niveau de la direction, le management s'est beaucoup amélioré suite au départ de l'ancien chef de division de la circulation. Chaque 6 semaines, a lieu une séance avec les chefs de division où chacun a pu trouver sa place, ce qui n'était pas le cas précédemment.

La nouvelle entité transversale est la cellule « Coordination et Logistique ».

Le chef de service est très sollicité et il a besoin d'un adjoint, notamment en vue des gros travaux prévus pour les prochaines années en ville de Lausanne.

La division « Ateliers et Magasins de la Ville » est la boîte à outils de l'administration communale. Un service pour les « usagers » internes a été développé, par exemple pour le personnel sur route pour qu'il puisse effectuer des tâches en intérieur durant l'hiver. Le nombre de services rendus à la Ville a augmenté. Les prestations de cette division sont présentées sur l'intranet.

La division « Planification et Projets » est chargée de réalisation de nouveaux projets.

La division « Construction et Exploitation » s'occupe des travaux de maintenance.

Celle de « Entretien et Travaux » s'occupe des autres types de travaux quotidiens et d'activités spécialisées, par exemple du pavage des routes. La Ville entretient des compétences rares dans ce domaine et a engagé trois apprentis paveurs. La Ville est appelée à travailler comme sous-traitante d'entreprises privées qui n'ont plus de compétences en matière de pavage, ceci pour autant que cela ne concurrence pas une entreprise privée.

Mouvement du personnel

Le service a recouru à du personnel auxiliaire (24) pour faire face aux fluctuations du personnel. En effet, beaucoup d'heures supplémentaires sont effectuées et elles doivent être reprises en congé. Lorsque le service se retrouve en sous-effectif, de l'aide est demandée au chef du Service du travail et de l'intégration, via l'Office régional de placement pour des travaux d'auxiliaires à la voirie. Il n'est pas question de débaucher des ouvriers qui ont déjà un emploi. Puis les chefs de secteur repèrent les meilleurs éléments parmi les auxiliaires. Ils sont rappelés lorsqu'il y a besoin de repourvoir un poste fixe.

Concernant le matériel roulant, le service a repris les camions du Service des parcs et promenades. En cas de besoin, le service mandate un privé.

Le chef de service informe les commissaires qu'un effort particulier a été fait pour améliorer la coordination entre services au sein de la Direction des travaux.

Police des constructions

La Police des constructions est chargée d'analyser les projets sous deux angles :

- 1) compatibilité du projet avec les prescriptions régissant le domaine public au niveau de la géométrie : hauteur d'une entrée par rapport au trottoir par exemple ;
- 2) compatibilité du projet avec les prescriptions régissant le domaine public concernant la circulation : les sorties des immeubles doivent correspondre aux nécessités de la circulation routière et piétonne.

Routes « oubliées »

Ce problème est la conséquence du manque de moyens et des lacunes en matière de coordination. On peut citer en exemple « Tivoli » et « Navigation ». Concernant Tivoli, le service s'occupe de la coordination des travaux. Des améliorations doivent être faites au niveau de la coordination technique et de la coordination financière entre tous les services.

Achats

Concernant les achats, les soldes positifs ne sont pas reportés sur l'exercice suivant, mais le service essaye de maintenir le budget et si un solde positif ou négatif apparaît régulièrement, il faut le corriger.

Absences du personnel

Les RH font beaucoup de prévention en matière d'absences. Il y a une vingtaine de situations par année. Un « processus accident » a été mis en place. Il s'agit d'effectuer un travail à la base, au niveau du vécu, et un travail « en haut » en collectant et en traitant les informations relatives aux situations d'accidents.

Il s'agira par la suite de mettre en place un « processus maladie ».

Crédit supplémentaire en 2010

- Fr. 1,4 million (Fr. 1,2 million pour Beaulieu et Fr. 0,2 million pour l'entretien des chaussées).
Pour Beaulieu (construction de la halle SUD), une partie du domaine public récupéré doit être aménagé.
L'hiver 2009-2010 a causé beaucoup de dégâts à cause du gel.

A noter que l'Unité « tags et graffitis » a travaillé en sous-effectif en raison d'une maladie importante d'un collaborateur.

Conditions générales de la Ville pour les travaux

Ce document établi sous la syndication de M^{me} Jaggi est en phase d'actualisation. Il contient toutes les conditions juridiques régissant les activités du maître d'ouvrage et de l'entrepreneur.

Les commissaires ont également visité les chantiers de la route de contournement de la Sallaz ainsi que les travaux de terrassement et de construction d'une nouvelle halle et d'autres locaux dans les hauteurs du Vallon.

Service d'urbanisme

La sous-commission a rencontré le chef de service, la responsable RH ainsi que son assistante qui a présenté le nouvel organigramme de l'organisation du travail dans ce service (dès juillet 2010).

Le nombre de postes de travail équivalant à 35 EPT, comme il y a 25 ans, mais selon le chef de service cela est insuffisant actuellement.

Le service est subdivisé en cellules et en groupes selon une organisation matricielle.

Le service s'occupe de la coordination entre les schémas d'urbanisme de Lausanne et ceux des communes environnantes, par exemple au niveau de Malley (la Ville est la propriétaire majoritaire). Les connaissances acquises dans le service sont très importantes. Il y a 2 à 3 fois plus de tâches de planification qu'avant et pour pouvoir traiter les plans partiels d'affectations ensemble, on doit pouvoir recourir à l'aide de tiers, pour compenser le manque d'effectifs. Cependant le service doit suivre les acteurs externes. A la fin, le plan partiel d'affectation (PPA) est adopté par la Municipalité, puis par le Conseil communal.

Suite au postulat Bergmann¹³, trois procédures de PPA ont été ouvertes, dont une cette année, et sont assumées par les requérants, sans différence de charge de travail relevée au sein du service.

Le service s'efforce d'allier démarche participative et stratégie foncière. C'est dans ce cadre qu'a été développée la plate-forme « Métamorphose ». Ladite plateforme permet d'échanger sur les différentes actions et sur les stratégies développées avec l'aide d'autres services et de tirer le bilan des expériences réalisées. Cependant, la transversalité n'est pas évidente à réaliser, surtout si c'est avec une autre direction (notamment pour des raisons politiques). Il faut constater le désir d'indépendance des chefs de service qui veulent éviter des remises en question potentielles. Néanmoins cela évolue positivement comparativement à avant. Les divergences d'opinion entre services sont tranchées par le directeur concerné ou au niveau de la Municipalité.

Le plan directeur communal – sur la base duquel est élaboré le plan général d'affectation – est en réexamen pour des raisons légales. Il doit être revu tous les 15 ans.

Deux postes ont été supprimés avec la disparition du Centre de documentation. Les documents ont été répartis par service et à la bibliothèque.

Saisie du temps de travail

Les renseignements fournis par le Service du personnel et ceux du service diffèrent.

Cela s'explique par une différence d'interprétation entre services selon que la saisie du temps de travail (ou des absences) est faite en jours ou en heures (deux demi-journées peuvent être assimilées à une journée complète).

L'utilisation de deux logiciels de gestion du temps de travail (*PeopleSoft* pour les absences et *TimeTool* pour la saisie du temps de travail) ajoutée aux différences de pratique d'un service à l'autre ne permettent pas encore une gestion uniforme du temps de travail au sein de la Ville.

L'ATT a été introduit dès octobre 2010 au Service d'urbanisme. On peut constater que les employés travaillent plus que ce qui était visible avant l'horaire flexible. Il y a donc plus d'heures accumulées à reprendre en congés. Elles doivent être reprises lorsqu'il y a moins de travail. Avec l'ATT, on voit mieux où est la surcharge et où est la sous-charge.

¹³ Rapport-préavis N° 2010/5 : « Pour une meilleure équité dans la prise en charge des plans partiels d'affectation ». Réponse au postulat de M^{me} Sylvianne Bergmann pour la Commission de gestion.

Service d'architecture

Contrairement à l'année passée, la sous-commission a visité le Service d'architecture. Il était prévu en particulier de visiter le chantier du collège de Villamont, mais, faute de temps, la visite est reportée et se fera conjointement avec la sous-commission de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.

Le service est stable, avec très peu de tournus (excepté 3 départs à la retraite). Une apprentie dessinatrice a été engagée. On a constaté des absences de longue durée (2 accidents et une maladie avec une opération).

Informatique

Un PC fixe et 4 PC portables sont prévus pour les inspecteurs des constructions. Avec le changement général du parc informatique de la Ville (START 2), ces nouveaux besoins ont été intégrés dans le changement du parc informatique piloté par le Service d'organisation et d'informatique pour le 1.11.2011.

Un logiciel Autocad (dessinatrice) : le budget a été dépassé car l'implémentation d'un modèle supplémentaire et l'adaptation du système informatique n'étaient pas comprises dans le budget de départ. Il a également été nécessaire de faire l'acquisition d'une armoire à plan informatique.

Dès 1892, la Ville a conservé tous les plans qui ont fait l'objet d'un permis de construire. Les archives sont conservées sous microfilms. Elles sont utilisées par la police des constructions, la police et les pompiers. Elles sont aussi ouvertes au public aux Archives de la Ville.

La machine à microfilms dépend pour sa maintenance de l'entreprise qui détient les pièces de rechange.

Analyse amiante

Il y a 170 bâtiments à Lausanne pouvant contenir de l'amiante. 130 ont été analysés. Les analyses d'amiante sont longues et tributaires des entreprises spécialisées du secteur privé. La dernière étape de la Rouvraie est en route. L'assainissement sera complexe mais le taux d'amiante dans l'air ne serait pas préoccupant.

A César-Roux 16, des travaux doivent être entrepris car le matériau d'isolation, de la mousse de polyuréthane projetée, s'avère être une véritable éponge engorgée d'eau.

Une grue est tombée sur un chantier, à l'avenue de Cour. Une expertise est en cours, mais le Service d'architecture n'est pas en cause. Le contrôle technique des grues a pratiquement doublé.

Un programme d'assainissement de tous les W.-C. publics est en cours (Fr. 12 millions). Par mètres cubes, ce genre de construction publique est le plus cher de tous.

« Prestations 2004 »

Le service a atteint la cible avec précision. Cela est dû à des prises de retraite et le remplacement de ces collaborateurs par des plus jeunes qui ont des salaires inférieurs.

Développement durable

La Commission du fonds (commission agenda 21) et le Service du développement de la Ville et de la communication analysent les demandes de financement sur la base d'un certain nombre de critères préétablis.

Service d'assainissement

Les commissaires se sont rendus le 5 mai 2011 au Centre intercommunal de logistique (CIL) à Malley, à 6h30 pour assister à la reprise du travail qui débute par un moment « d'éveil musculaire ». Cette séance de gymnastique à laquelle participent notamment les chargeur-euses et les chauffeur-euses avant le début de leur tournée de ramassage des ordures ménagères, a permis de diminuer sensiblement les troubles de santé engendrés par le travail.

Le logiciel nouvellement acquis pour la gestion et l'optimisation des tournées de ramassage a été installé avec des données provenant de *Géoatlas*. Après avoir été adapté et configuré pour la Ville avec des informations comme les rues piétonnes, les sens uniques, la position des conteneurs à papier (arrêts pour les camions), ce programme est maintenant testé. Il en ressort que certains secteurs sont encore un peu mal répartis et il reste les autres déchets à introduire mais ce sera plus simple, les autres informations ayant déjà été introduites dans ce programme.

Les commissaires ont constaté que, malgré l'observation N° 25 faite dans le rapport de la Commission de gestion 2008¹⁴ et le crédit voté par le Conseil communal le 2 février 2010 (préavis N° 2009/42)¹⁵ ni la pose d'une fenêtre dans la façade du local du surveillant du compacteur ni l'amélioration de la ventilation de la zone de déchargement dans le compacteur n'ont été réalisées. La sous-commission a reçu des explications à ce sujet. Cependant, au vu de la « configuration » des lieux, du nombre de déchets déchargés à cet endroit par les camions-poubelles et compte tenu qu'un collaborateur y travaille, elle considère qu'une observation se justifie, ce d'autant que les années passent.

20° observation : *La Municipalité est invitée à procéder dans les plus brefs délais à l'installation de la fenêtre dans le local de compactage ainsi qu'à l'amélioration de la ventilation.*

La Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP)

La STEP emploie une quarantaine de collaborateurs. Un nouvel organigramme reflétant une nouvelle organisation du travail de l'encadrement a été présenté. Un projet pilote concernant la prévention et la gestion des absences pour cause d'atteintes à la santé est mis sur pied en collaboration avec le Service du personnel. L'entrée en vigueur à l'essai de cette procédure a été retardée pour la mettre en adéquation avec les demandes du Service du personnel. Une première journée d'information a eu lieu le 4 mai 2011. Il s'agissait en premier lieu de sensibiliser les cadres afin qu'ils prennent pleinement conscience de la nécessité de s'inquiéter de l'absence d'un collaborateur, du suivi de son absence, mais pas dans le sens d'un contrôle. Il s'agit plutôt de démontrer de la sollicitude.

Le projet pilote repose sur trois piliers :

- 1) prévention sur le lieu de travail : application des mesures de santé et sécurité au travail ;
- 2) gestion des absences et des présences (il s'agit d'éviter que les présents se trouvent en situation de surcharge de travail) : cela implique une formation de cadres ;
- 3) réinsertion au poste de travail. Avec l'aide du médecin du travail, ou du médecin-conseil, il peut être prévu une adaptation du poste ou un changement de poste.

Les risques en matière d'accident de travail sont connus. Cela permet de maîtriser les mesures de prévention. Par définition, on ne peut pas empêcher les accidents de se produire, mais on peut améliorer le système (procédés techniques et organisation du travail), diminuer les contraintes et améliorer les protections individuelles. Il convient d'agir autant au niveau des structures que des comportements individuels. Par exemple, en réduisant les risques d'écrasement, de torsion ou d'élongation, on peut réduire les cas d'absences de 1 à 2 semaines.

¹⁴ « La Municipalité est invitée à équiper le bureau de compactage d'une fenêtre dans les meilleurs délais. »

¹⁵ « Construction du Centre intercommunal de logistique de Malley. Demande de crédit complémentaire. »

Le risque d'accidents est présent surtout au CIL et le risque de maladie à la STEP en raison d'une pénibilité du travail importante dans un environnement éprouvant (traiter les rejets de la population).

Concernant la STEP, un effort particulier est en train d'être entrepris au niveau de l'encadrement (2 départs sont à noter : un volontaire et un négocié). Compte tenu des difficultés conséquentes rencontrées par le personnel de la STEP ces dernières années, une prime unique de Fr. 500.– a été octroyée à tous les collaborateurs de la STEP.

Plan général de l'évacuation des eaux

Un litige a éclaté entre la Ville et un propriétaire (affaire Montmoiret, cf. le rapport de la Commission de gestion 2008). Demande a été faite à ce dernier de mettre en place un séparatif des eaux (eaux de pluie et eaux usées). Le propriétaire a voulu mettre le coût à la charge de la Ville. Une procédure a été engagée. L'Etat de Vaud a considéré que le propriétaire était dans son droit et le Tribunal fédéral lui a donné gain de cause. Cette affaire a mis en évidence une lacune au niveau de Loi sur l'aménagement du territoire. Un changement légal est en cours avec un nouveau règlement basé sur le principe « pollueur payeur ».

Concernant la problématique des micropolluants, il est prévu d'équiper la STEP d'un système au charbon actif. Pendant ce temps, lesdits micropolluants se retrouvent dans le lac.

21^e observation : La Municipalité est invitée à mettre tout en œuvre pour que le nouvel équipement anti-micropolluants de la STEP soit installé dans les meilleurs délais.

Le puits d'attaque du tunnel de Tridel a été transformé en local de conservation d'œuvres d'art. Une correction doit être apportée à la ventilation pour réguler le taux d'humidité.

Le programme *Sisol* ne sera pas renouvelé. L'option prise est de prendre une solution sur le marché, à savoir *Topaze*. La migration des données d'un système du XX^e siècle au XXI^e siècle se fait très lentement.

Nous remercions le directeur, les chefs de service de même que les collaborateurs qui nous ont aidés dans notre tâche et fourni les renseignements demandés.

CHAPITRE V

DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION (DEJE)

Préambule

Les commissaires ont pu assister à deux séances des chefs de service de la DEJE : la première, 1^{er} avril, a permis d'établir le plan des visites de services ; la seconde, 13 mai, de faire le bilan des rencontres. Il faut souligner à ce propos le bon esprit qui paraît régner dans la direction où la collaboration intersectorielle joue à plein, d'autant plus nécessaire pour faire face à la mutation en cours de l'Ecole vaudoise.

Il convient d'évoquer ici les préoccupations engendrées par la mise en œuvre d'HarmoS (Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire) ainsi que de la future Loi vaudoise sur l'enseignement obligatoire (LEO). Suivant les solutions retenues, les conséquences pourraient être très lourdes pour l'organisation scolaire locale. On peut se féliciter à cet égard que la Ville ait pu en son temps obtenir un statut spécial, reconnu par convention, qui lui permet de gérer au mieux les intérêts lausannois, ce qui ne va pas sans quelques frictions avec l'Etat de Vaud. On se doit dès lors d'appuyer une position ferme de la Municipalité visant à défendre des spécificités urbaines, liées notamment aux caractéristiques démographiques, qui nécessitent des propres pratiques.

Pour la DEJE, l'année 2010 fut particulièrement chargée, puisqu'elle a connu l'application d'importants changements structurels (dont la redistribution de tâches entre services, résultant de la suppression du Secrétariat général), mais aussi de la mise en fonction de nouvelles institutions comme le Conseil d'établissements lausannois et le Conseil des jeunes.

Suivant la démarche retenue en 2009, la sous-commission s'est résolue à un examen limité à quatre des six services de la DEJE (soit dans l'ordre de visite : Ecoles primaires et secondaires, Accueil de jour de l'enfance, Psychologie scolaire, Jeunesse et loisirs), laissant de côté les Services de santé des écoles et dentaire qui avaient fait l'objet d'analyse l'année précédente.

Encore une ligne qui adresse nos vifs remerciements aux personnes rencontrées pour leur disponibilité, leurs franches réponses aux moult questions posées et, de manière générale, à leur aimable accueil.

Thèmes transversaux

Apprentis et stagiaires

On relève un important effort de la DEJE pour engager des apprentis et des stagiaires, en particulier dans les Services d'accueil de jour de l'enfance, jeunesse et loisirs, psychologie scolaire. A signaler un problème dans l'encadrement de ces personnels : on rappelle à ce propos la 31^e observation du rapport 2008 de la Commission de gestion où cette question était évoquée,¹⁶ avec réponse municipale indiquant qu'une proposition de solution serait faite en 2010, non réalisée à ce jour.

¹⁶ « La Municipalité est invitée à trouver une harmonisation de l'encadrement des apprentis et des stagiaires apprenant le métier d'assistant socio-éducatif. »

Dès lors, la sous-commission réitère son intervention avec l'observation suivante :

22^e observation : *La Municipalité est invitée à poursuivre et parachever sa réflexion sur les meilleurs moyens d'aboutir à une harmonisation des conditions d'encadrement entre stagiaires et apprentis.*

Absences

De manière générale, l'examen des absences dans les différents secteurs ne donne pas lieu à remarque particulière, sinon le fait que le document établi par le Service du personnel n'est pas utilisable en l'état, tant que ne sont pas dissociées les absences pour maternité de celles pour maladie dans des services à forte présence féminine tels que ceux de la DEJE.

Service de la jeunesse et des loisirs (SJL)

Ce service couvre un vaste champ d'activités dont témoignent ses quinze pages de rapport, soit 40% de la direction. Cela résulte notamment de la reprise des missions de l'ancien Secrétariat général, même si le retrait du secteur Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS), rattaché au Service d'accueil de jour de l'enfance, a constitué un allègement manifesté singulièrement en termes de personnel diminué de quelque 150 unités. N'en demeure pas moins un sentiment d'étonnement de voir tant de tâches si diverses réunies dans un seul organisme, avec le poids de responsabilités que cela suppose pour sa cheffe. A ce propos, la sous-commission s'est vue informée de prochain transfert d'un secteur d'institutions (écoles d'art) qui pourrait être rattaché au Service communal de la culture.

L'ampleur du SJL a nécessité deux visites où un examen très détaillé a pu s'effectuer et la multitude de questions posées a trouvé toutes réponses utiles. On ne présente ici que certains points d'intérêt notable.

Activités culturelles et découvertes lausannoises

La sous-commission relève avec satisfaction l'effort considérable consenti en la matière, qui semble rencontrer un grand succès en termes de participation d'élèves : par exemple, 12% des élèves sont inscrits dans une école de musique. C'est là un aspect de la pratique lausannoise que l'on ne peut qu'applaudir et soutenir dans la durée.

Secteur vacances

Les commissaires ont apprécié tout l'engagement lausannois dans ce domaine, qui présente un caractère exemplaire. A noter plus particulièrement la réussite du passeport vacances fêtant plus de 30 ans d'existence ; aussi, mesure sympathique, le fait d'avoir pu diminuer le coût dudit document.

Délégation à la jeunesse

L'événement marquant de l'année fut la création du Conseil des jeunes.¹⁷ Constitué de 60 membres, le Conseil a pris son essor dès novembre en siégeant dans la salle du Conseil communal dont il s'inspire, sans le copier, dans l'ordonnancement des débats. A ce propos, les commissaires ont pu assister à une séance animée où l'on a essentiellement traité de problèmes de transports et de choix d'un logo spécifique.

¹⁷ Rapport-préavis N° 2009/29 : Création d'un Conseil des Jeunes de la Ville de Lausanne. (...).

Institution socio-éducative : Centre communal pour adolescents de Valmont

La sous-commission a tenu à visiter ledit Centre pour mieux saisir ses activités *in situ*, mais aussi examiner l'état des lieux, en relation avec le projet de transformation élaboré en 2009, toujours à l'étude par les services cantonaux.

Vu l'urgence d'entreprendre des travaux manifestement nécessaires, il est très souhaitable qu'une solution de financement soit enfin trouvée par les Départements cantonaux concernés.

23^e observation : *La Municipalité est invitée à poursuivre énergiquement ses démarches auprès du Canton pour que les rénovations du Centre pour adolescents de Valmont soient faites dans les meilleurs délais.*

Par ailleurs, la visite du Centre a permis une riche discussion avec son directeur, qui montre par l'expérience que « notre » jeunesse va bien, contrairement à ce qui se dit souvent.

Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

Ce service est, après le Corps de police, le deuxième en effectif de personnel communal, avec quelque 500 unités, dont les 180 du secteur APEMS transféré du Service de la jeunesse et des loisirs. Il faut relever que l'intégration de ce secteur se passe bien, avec une harmonisation des salaires qui a été effectuée de manière satisfaisante. A noter l'effort particulier d'engagement de stagiaires (75), avec la problématique signalée dans le préambule et l'observation y afférente.

Malgré cette importance de personnel qui réclamerait davantage d'encadrement, le SAJE est sous-doté en Ressources humaines, avec risque en cas d'éventuelle absence à sa tête. Relevons que dans ce service, les absences sont particulièrement coûteuses puisque le remplacement est légalement obligatoire. Cependant, il nous est rappelé que le coût global de ses prestations est inférieur, toute proportion gardée, à celui de Zurich, par exemple, comme l'a révélé une étude de Prognos.

Le service applique une politique municipale résolument active pour permettre l'accueil pré- et périscolaire des enfants lausannois. En collaboration étroite avec le Service des écoles primaires et secondaires, le SAJE doit répondre à la demande actuelle mais aussi avoir une vision prospective des besoins futurs, résultant des développements de nouveaux quartiers.

A signaler encore, au titre d'innovation marquante en 2010, la cellule socio-éducative qui constituera un recours bienvenu dans des situations délicates ou critiques.

S'agissant des APEMS, qui sont une fort estimable réalisation lausannoise, on a pu en apprécier les activités, en particulier par la visite de ceux de Prélaz (avec excellent repas en partage d'une soixantaine d'enfants) et de Mon-Repos, voué à réaménagement ultérieur.

Service des écoles primaires et secondaires

Ce service est le troisième de l'administration communale en termes d'effectif de personnel, avec plus de 400 unités. Vu l'ampleur de ses activités, il a fallu deux rencontres pour en faire le tour. Le premier échange a porté sur les relations Lausanne-Canton et la problématique évoquée dans le préambule *supra*. La Ville a la chance de bénéficier d'un statut spécial qu'il s'agit de sauvegarder, d'autant que les futures structures de l'Ecole vaudoise sont susceptibles d'effets potentiellement désastreux sur l'organisation scolaire locale, notamment en termes d'équipement immobilier.

La construction et l'entretien de bâtiments scolaires est une tâche fondamentale du service, dans un contexte de manque récurrent de place. Comme gros chantier suivi en 2010, celui de l'établissement

de Villamont,¹⁸ engagé en 2008, qui ne s'est pas déroulé sans difficultés et nuisances pour le corps enseignant et les élèves, ainsi que des coûts supplémentaires non prévus. Il s'agit pourtant d'une belle réalisation dont Lausanne pourra être légitimement fière comme d'autres rénovations de collèges à caractère historique.

Une très mauvaise surprise concerne le collège de Boissonnet dont l'assainissement nécessitera un lourd crédit particulièrement malvenu. Les responsabilités en la matière restent à établir. Un tel « accident » entame d'autant un budget global d'entretien déjà sous-doté, entraînant des coûts plus élevés à long terme, comme on a pu le constater dans diverses opérations de rénovation récente. S'y ajoutent les frais des dégâts causés par un vandalisme en croissance (Fr. 250'000.– en 2010).

24^e observation : *La Municipalité est invitée à augmenter la dotation annuelle d'entretien du patrimoine immobilier scolaire pour en assurer le bon fonctionnement et la conservation.*

Hormis cela, il convient de relever l'excellente collaboration du service avec les autres services de la DEJE ainsi qu'avec les autres directions, notamment Sécurité publique (Brigade de la jeunesse) ou Travaux (Service d'architecture) et ainsi qu'avec les Communes voisines.

Le personnel fait preuve d'un grand dévouement pour faire fonctionner ce service. A plein régime, il garde le rythme par sa motivation, ce qui est démontré notamment par la grande part de bénévolat permettant de faire fonctionner le CREAL (voir ci-dessous).

La sous-commission a encore porté son attention sur quelques points particuliers :

Accueil des enfants allophones

Il faut souligner l'effort notable de la Ville dans ce domaine. Les commissaires ont eu l'occasion de visiter le Centre de ressources pour élèves allophones (CREAL), situé à l'avenue d'Echallens 1. Celui-ci a enregistré un nombre record d'enfants en 2010, témoignant de toute la justification de cette institution qu'il ne faudrait pas voir remise en question par le Canton.

Informatique de gestion

La sous-commission salue l'initiative lausannoise prise en la matière qui a d'ailleurs suscité l'intérêt ultérieur de l'Etat adoptant l'instrument pour ses propres besoins.

Classes vertes

Ces classes permettent un traitement hors cadre habituel d'élèves à problèmes de comportement. Leur éventuelle suppression par le Canton et la réintégration des enfants concernés dans des classes ordinaires auraient des conséquences très négatives.

Conseil d'établissements lausannois¹⁹

C'est la grande nouveauté institutionnelle de l'année. Ce Conseil est composé de 48 membres issus de 12 Commissions d'établissement (5 primaires et 7 secondaires) déléguant chacune 4 représentants. Il a pour principale mission d'assurer l'insertion de l'Ecole dans la Cité et ses quartiers. Après une année de fonction, les premiers pas ont été réussis et ont pu mettre en évidence le rôle potentiel de l'école dans la vie de quartier, notamment le tissage de lien social au travers des associations et des clubs.

¹⁸ Rapport-préavis N° 2007/33 : Collège de Villamont : réfection, agrandissement et transformations. Demande de crédit d'ouvrage. (...).

¹⁹ Rapport-préavis N° 2008/46 : Rapport-préavis présentant les déterminations de la Municipalité : Création d'un Conseil pour les établissements lausannois de la scolarité obligatoire. Institution d'un Conseil et de Commissions d'établissement : demande d'adoption du règlement d'un nouvel organe remplaçant la Commission scolaire, en application des modifications de la loi scolaire de 1984.

La sous-commission a pu en approcher la réalité en participant à l'Assemblée des parents de la Commission d'établissement primaire de Mon-Repos et à une séance de la Commission d'établissement secondaire C.-F. Ramuz.

Service de psychologie scolaire (SPS)

La lecture du rapport de gestion tel que succinctement rédigé ne donne qu'une faible image de l'ampleur des activités du service. La rencontre personnelle avec son responsable a permis de mieux saisir l'importance du domaine.

La création du service, détaché de celui médical des écoles, remonte à 2002. Il a rang actuel d'Office, avec son chef en fonction depuis mars 2010. Dès 2012, ledit Office sera, avec les Services de santé des écoles et dentaire, regroupé dans un Service de santé et prévention.

A souligner le rôle de pionnière joué par la Ville de Lausanne qui engageait ses premiers psychologues scolaires en 1946 et logopédiste en 1948. Aujourd'hui, 20 à 25% des élèves lausannois ont affaire au moins une fois à ce service.

Le SPS a un double statut cantonal et communal : l'essentiel de son budget (soit les traitements du personnel) provient de source vaudoise, la Ville assumant les charges d'infrastructure. N'en demeure pas moins que le SPS est authentiquement lausannois par sa localisation et son champ d'activité.

Comme d'autres secteurs de la DEJE, le SPS est en attente de nouvelles dispositions législatives cantonales (dont la Loi sur la psychologie spécialisée et la Loi sur l'enseignement obligatoire) qui détermineront ses futures modalités d'intervention.

La sous-commission s'est vue informée de la charge de travail des personnels ; les psychologues en particulier ont à gérer une augmentation de cas difficiles qui rendent le métier psychologiquement lourd. On peut remarquer que le taux d'absence des personnels est l'un des plus bas de l'administration communale. Ses bonnes conditions de travail permettent peut-être d'expliquer ce constat.

Les commissaires ont été rendus attentifs à un problème de locaux insuffisants pour les activités des psychologues, logopédistes et psychomotriciens dans certains établissements scolaires. Il y a défaut d'espace pour assurer une nécessaire confidentialité, aussi pour accueillir des familles ainsi que des traducteurs qui sont requis dans 30 à 40% des entretiens.

Le SPS n'est pas le seul service de la DEJE à souffrir de manque de locaux, qui semble un « mal » assez général. La direction se dit pourtant consciente du problème spécifique et vouloir prendre les dispositions nécessaires à bref délai.

CHAPITRE VI

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE L'ENVIRONNEMENT (SSE)

Préambule

La sous-commission a déterminé les dates de visites lors de la séance des chefs de service.

La rapportrice de cette direction a effectué les visites au Service des assurances sociales et au Service social avec M. Maurice Calame, président de la Commission de gestion. Pour les autres services et l'entretien avec le directeur, M. Olivier Martin était présent.

Service des assurances sociales

Le nouveau chef de service M. Olivier Rémy a pris ses fonctions le 1^{er} mai 2010.

L'agence communale lausannoise AVS est une agence de la Caisse cantonale vaudoise de compensation (CCVD) et relève des articles 115 et 116 du Règlement sur l'assurance-vieillesse et survivants (RAVS). Elle a un statut hybride, car si elle possède les compétences d'une caisse de compensation elle n'a pas la personnalité juridique. Ainsi les actes de recours doivent-ils être signés par la CCVD et elle est soumise aux directives de celle-ci.

En 2010 l'agence communale comprenait 21'724 affiliés dont un des clients principaux est l'administration communale. L'agence ne fait pas de recherches intensives de clients.

Les Communes qui ont créé une agence financent ses frais de fonctionnement. Toutefois la CCVD verse par l'intermédiaire du Département de la santé et de l'action sociale une contribution aux frais de fonctionnement.

Concernant ces derniers, le directeur de l'agence, seul compétent, négocie un forfait avec la CCVD, montant déterminé par le nombre de dossiers (loyers et salaires figurent dans le forfait).

D'autres sources de revenus alimentent les comptes : frais administratifs perçus auprès des affiliés (Fr. 2'730'019.–), indemnités du Fonds de garantie Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP), émoluments de la Centrale de compensation pour calculs anticipés des rentes AVS et pour intérêts moratoires facturés et extraits de comptes ainsi que frais de sommation acquis à l'agence.

A cela s'ajoute une contribution de l'Etat de Vaud de Fr. 646'000.– pour la gestion des prestations complémentaires et de Fr. 80'000.– pour la gestion des allocations familiales aux non-actifs. Ces montants représentent Fr. 3'674'790.–.

L'agence estime que le montant versé pour la gestion de ces allocations familiales est insuffisant et qu'il devrait être de Fr. 120'000.–, locaux et assurances sociales des employés compris. Pour l'instant, le Conseil d'Etat n'est pas entré en matière et ce montant est en suspens.

Les frais administratifs, calculés aux affiliés ne couvrent pas entièrement les prestations fournies. La clientèle de l'agence, souvent à faible revenu, coûte cher. Le contrôle de l'affiliation des étudiants génère beaucoup de travail et finalement ceux-ci ne paient pas de cotisations car ils apportent la preuve qu'ils ont travaillé et donc payé leurs cotisations.

En définitive, il ressort des comptes que l'agence a un excédent de charges de Fr. 3'198'353.– en retrait de Fr. 427'000.– par rapport au budget (excédent qui est d'ailleurs environ le même en 2009). La question que la sous-commission a posée, du fait que la Ville finance ce déficit ce qui relève donc de la gestion est la suivante : comment s'explique cet excédent de charges ? Il ressort des explications reçues que les frais de personnel sont plus élevés que dans le secteur privé, du fait de l'échelle des salaires favorisant les salaires moyens et bas dans l'administration, l'informatique est plus chère ainsi que les loyers. Cette cherté des loyers n'est pas prise en considération lors de l'octroi des forfaits par la CCVD. L'agence assume également son rôle de service à la population qui engendre un coût, comme toutes les agences du canton.

Depuis le 1^{er} juillet 2010 la gestion du contentieux, auparavant assurée par Administration générale et finances, relève de la compétence de l'agence. Ce sont environ 3500 poursuites par année pour cotisations impayées qui sont introduites. En comparaison, certaines caisses privées n'ont besoin d'intenter aucune poursuite.

Nonagénaires

Le service s'occupe des manifestations honorant les nonagénaires. Les cadeaux se composent d'un bouquet de fleurs et de trois bouteilles de vin ou, au choix, de chocolat. Quatre délégués, anciens employés de la Ville, sont désignés pour représenter l'autorité auprès des nonagénaires. En cas de demande, un municipal rend visite au nonagénaire. Ce service devrait être repris par Administration générale et finances.

Approvisionnement économique du pays

Un auxiliaire, ancien employé communal, travaille environ trois mois par année pour mettre à jour la documentation et le maintien du dispositif prévu pour la distribution alimentaire et réaliser le plan de distribution des titres de rationnement « carburant et mazout de chauffage ». Ce poste est censé devoir rejoindre la Protection civile.

Personnel

Le nombre de jours d'absence pondérés moyens par EPT pour le service est de 8.37, parmi les plus bas de la Ville. On constate toutefois que certaines personnes cumulent des absences de courte durée pour différentes causes. Des mesures devraient être prises.

Service du travail et de l'intégration (STI)

Unité « Support »

Cette unité utilise les compétences des employés de façon transversale. Les cinq personnes de la sous-unité « Informatique » s'occupent aussi de l'informatique du Service social et ont développé un logiciel particulier qui permet d'optimiser la distribution des rendez-vous à l'Office régional de placement (ORP).

Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT)

1.5 EPT émargeant au budget de fonctionnement s'occupe de cette fondation. Le mandat de contrôle des comptes est dévolu au Service de la révision. Le rapport d'activité qui a été remis à la Commission

date de 2008, aucun n'ayant été établi depuis lors. Le capital disponible à fin 2009 est de Fr. 2'144.084.–.

Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI)

Une subvention fixe de Fr. 78'000.– reçue de l'Office des migrations finance à peu près un poste.

Le 24 septembre 2010 la Municipalité a adhéré à la Coalition européenne des villes contre le racisme et s'est engagée à remplir un programme d'action en 10 points. Comme il est dit « elle remplit ainsi un de ses objectifs pour la présente législature ».

Le programme lausannois de prévention vise à couvrir globalement quatre axes d'intervention :

- sensibiliser et prévenir le racisme auprès de la population ;
- soutenir les victimes ;
- observer et évaluer les discriminations ;
- promouvoir des pratiques équitables.

Un des projets mis sur pied a été celui de « Vidy-Plage » destiné à donner des cours de français, sans inscription préalable afin de décomplexer l'apprentissage de notre langue. Le projet a fait l'objet d'une évaluation par le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme. Vu l'affluence de participants, il a été nécessaire d'engager une personne supplémentaire alors que le BLI prévoyait qu'un duo d'enseignants était suffisant.

L'Office fédéral des migrations et l'Etat de Vaud ont participé pour Fr. 15'000.– et la Commune de Lausanne pour Fr. 19'190.– soit une dépense de Fr. 34'190.–.

Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL)

Les commissaires ont visité avec grand intérêt plusieurs unités proposant des programmes spécifiques dans différents domaines et ont constaté que ceux-ci sont administrés par des personnes compétentes et qu'ils répondent aux besoins des demandeurs d'emploi et de l'économie.

Des mandants tels que le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), le Service de la prévoyance et de l'action sociale, l'Assurance-invalidité (AI) financent les emplois. Un partenariat a été mis sur pied avec la Fondation Mode d'emploi. Un projet avec la Cinémathèque et la Compagnie générale de navigation ont été finalisés. Il s'agit de trouver des activités qui aient du sens et ne soient pas en concurrence avec le secteur privé.

La motivation des participants à suivre ces mesures imposées est variable. Certains ne suivent pas les cours ou peu, d'autres sont très assidus.

En cas de bonne conjoncture et de baisse du chômage, on constate qu'il reste dorénavant un socle incompressible de demandeurs d'emploi (environ 3 à 4% de la population active). Le but de l'ETSL est notamment de soutenir ces personnes et de les maintenir actives et aptes à intégrer le marché du travail.

La Ville garantit le déficit entre ce que versent les mandants et ce qui est dépensé pour les emplois.

Inspection du travail (ITL)

La Loi sur l'emploi du 5 juillet 2005 donne pour mission à l'Inspection du travail de la Commune de Lausanne d'exécuter sur son territoire des tâches attribuées au Service cantonal en charge de l'emploi soit : protection de la santé, sécurité au travail, sécurité des installations et appareils techniques. Le financement est à la charge de la Commune. Les activités de l'ITL sont sous surveillance du Canton

qui édicte des directives. L'autorité communale transmet annuellement un rapport d'activité au Service en charge de l'emploi.

En cas d'infraction, l'Inspection privilégie des mesures de suivi, qui ont un effet plus positif qu'une dénonciation.

La permanence du droit du travail est ouverte 37 heures par semaine et s'occupe de litiges de droit privé entre travailleurs et employeurs. Si les personnes sont membres d'un syndicat, elles sont dirigées vers celui-ci.

Les compétences des employés sont utiles à l'ingénieur de sécurité de la Ville notamment pour les contrôles techniques.

Office régional de placement (ORP)

Les collaborateurs de l'ORP de Lausanne ont un statut particulier car conformément à la Loi sur l'emploi ils sont employés par la Commune de Lausanne. Le Service cantonal en charge de l'emploi exerce la surveillance. Les objectifs cantonaux sont les mêmes dans tous les ORP.

Le matériel informatique de l'ORP est propriété de la Confédération qui assure un renouvellement rapide du matériel. Une partie des salaires de la sous-unité « Informatique » est portée en compte des frais de l'ORP.

Les salaires des collaborateurs sont remboursés par le Canton hormis l'allocation de résidence et la part des cotisations du 2^e pilier dévolue à l'assainissement de la Caisse de pensions.

Sur demande du chef de service, un superviseur externe conseille les employés. Par ailleurs, le chef de service a demandé qu'il y ait 120 dossiers par collaborateur. La Confédération n'émet plus de règles en matière du nombre d'attribution de dossiers. Pour les salaires, une enveloppe est attribuée à chaque ORP en Suisse, en fonction du nombre de demandeurs d'emploi.

Le taux de rotation du personnel est de 5%, dans la norme. L'Office cantonal AI qui offre de meilleurs salaires attire les employés formés.

Personnel

Plusieurs personnes souffrent de maladies graves et représentent les 50% du nombre de jours d'absence. En cas de forte suspicion de maladie de complaisance, des mesures sont prises. Pour les maladies chroniques, on privilégiera la diminution du temps de travail pour éviter que les personnes ne puissent revenir au travail.

Service social Lausanne

Les commissaires se sont rendus au bâtiment de Chauderon 9, dans lequel se trouvent les Unités RI²⁰ 10 et 11 (employés administratifs) depuis le mois de mars 2011. La surface est aménagée « open space » avec des bibliothèques hautes séparant les collaborateurs et est très agréable. Des bureaux privatifs sont utilisés lors d'entretiens avec les usagers.

Pour rappel, les différentes unités du Service social sont réparties sur 8 sites et pour regrouper tout le service les besoins sont estimés à 6000 m², l'équivalent du bâtiment de Flon-Ville.

²⁰ RI : Revenu d'insertion.

La direction continue de regretter l'abandon des locaux sis à l'avenue de Provence qui offraient une surface de 3000 m².²¹

La nouvelle organisation est en place depuis le 1^{er} avril 2010. Le personnel administratif procède à l'instruction du dossier pour déterminer les aides financières, reçoit les usagers pour un premier entretien à l'ouverture du dossier et ensuite tous les six mois. Une formation est donnée sur la conduite d'entretien, la gestion d'usagers agressifs et les normes d'aide sociale.

Il s'avère que des employés n'ont pas désiré poursuivre avec ce nouveau cahier des charges qui implique des relations avec les usagers. Ceux-ci n'ont pas eu de peine à retrouver du travail, vu la conjoncture, et beaucoup ont donné leur démission. L'Unité RI, l'Unité logement ainsi que l'Unité assainissement financier ont aussi connu des démissions.

Les assistants sociaux, déchargés des tâches administratives, ont désormais pour mission principale d'aider les usagers à regagner de l'autonomie. Le taux de rotation a été moindre chez les assistants sociaux que dans le personnel administratif.

Il est à noter que le nouveau protocole d'appui social est appliqué également dans les autres Centres sociaux régionaux (CSR) avec quelques différences.

Un bilan provisoire peut être tiré de la nouvelle organisation. Les collaborateurs-ices administratifs-ives sont encore surchargés. Mais le transfert du RI aux collaborateurs-rices n'a pas eu d'impact sur l'ampleur des aides allouées.

Les assistant-e-s sociaux peuvent désormais se consacrer à l'appui social, ce qui a permis d'augmenter le taux d'activation des bénéficiaires du RI (nombres de personnes participant à des stages, cours ou inscrites en qualité de demandeurs d'emploi à l'ORP). Le taux d'activation du CSR de Lausanne était toujours en deçà des taux des autres CSR. Il est maintenant au-dessus de la moyenne.

Unité logement

La mission du service n'est pas de loger les gens mais seulement d'intervenir en cas d'urgence. Vu la pénurie et le profil des usagers qui, sans aide, ne retrouveraient pas d'appartement (addiction, dettes) le parc de logements ne cesse de s'étendre. Cette unité est une gérance à part entière. Le service signe les baux à son nom, encaisse les loyers et remet les appartements en état, parfois très détériorés.

Le type de clientèle est de 50% de migrants (ex-Yougoslavie et Afrique) et 50% de Suisses.

Faute de trouver des appartements, le service recourt à des solutions comme les hôtels, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) et en 2009, le coût estimé de ces logements était de Fr. 350'000.– par mois. Les coûts de relogement provisoire sont pris en charge par le RI et émarginent donc à la facture sociale.

Unité d'assainissement financier (Unafin)

Le nombre de dossiers est passé de 242 en 2009 à 169 en 2010. On constate une tendance à une augmentation du niveau d'endettement telle qu'il n'est plus possible d'envisager un règlement des dettes à l'amiable selon la Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite.

La Ville reçoit une subvention de l'Etat pour des campagnes de sensibilisation données par les collaborateurs de l'unité.

²¹ Préavis N° 2009/19 : Rassemblement de diverses unités du Service social dans un même immeuble.

Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes (Ciféa)

En principe les cours sont ouverts aux non-Lausannois, pour autant que les Communes paient pour leurs résidents. En fait il n'y a pas de clients d'autres communes. Les institutions membres doivent contrôler que les participants soient des Lausannois. Notons que les cours sont fréquentés aussi par des personnes en situation irrégulière.

Revenu d'insertion (RI)

Les bénéficiaires du revenu d'insertion ne cessent d'augmenter, 4500 dossiers ont été payés en 2010 représentant 8200 personnes alors que le nombre de dossiers n'était que de 2494 en 2001. Cette progression constante surcharge le personnel. Chaque mois ce sont 300 nouvelles demandes qui parviennent au service. La base de calcul de la subvention cantonale est la dernière moyenne trimestrielle. Le service ne peut donc anticiper une hausse des demandes et engager de nouveaux collaborateurs. Le service recourt à des auxiliaires lorsqu'il s'agit de faire face à une surcharge temporaire.

Le profil de l'utilisateur est une mère célibataire, principale clientèle et des jeunes en difficulté. 1500 jeunes sont bénéficiaires du RI dont la moitié consomme des substances illicites.

Une réduction des prestations (après appréciation de la situation de la personne et des circonstances) allant de 15% du forfait durant 1 mois à 25% du forfait durant 12 mois est prévue si les gens ne font aucun effort pour s'en sortir.

Globalement environ 10% de la population est assistée et dans certains quartiers la proportion est de 20%.

Enquêtes et perceptions indues

Si l'ensemble des requérants de prestations sont honnêtes, il n'en demeure pas moins que certains tentent d'obtenir ou obtiennent des aides alors qu'ils n'y auraient pas droit. En 2010, 28 plaintes pénales ont été déposées et 145 cas dénoncés au préfet. Le Département de la santé et de l'action sociale a prévu une formule intitulée « autorisation de renseigner » que les bénéficiaires doivent signer, ce qui permet au service d'obtenir des renseignements auprès d'instituts bancaires dûment répertoriés (liste exhaustive). Si les bénéficiaires refusent de signer, l'aide est réduite de 25%. L'administration des impôts ne communique pas de renseignements pour les personnes qui payent des impôts à la source. Il est à noter que des personnes ayant obtenu frauduleusement des aides, même importantes, reviennent une année après et le service doit entrer en matière.

Personnel

Les commissaires ont constaté, à la lecture d'une note interne adressée aux collaborateurs, que le chef de service informe pleinement ceux-ci sur la dotation de postes et leur financement.

La sous-commission s'est inquiétée du taux d'absences pour maladie avec certificat et sans certificat pour 2010, pour ce dernier de 21%, en hausse par rapport à 2009 (17%). Le nombre de jours pondérés moyen d'absence par EPT est de 16.97 alors que pour la Ville il est de 12.59. Ces absences sont expliquées par une surcharge de travail endémique, un manque d'effectif temporaire et des locaux inadaptés. La volonté du service est de réduire le taux à la moyenne de la Ville. Pour les personnes systématiquement malades le vendredi ou le lundi, elles sont envoyées chez le médecin-conseil.

Le service fait partie des services pilotes pour le projet de « prévention, gestion et suivi des absences du personnel ».

Par ailleurs, le service désirerait mettre sur pied une unité RH digne de ce nom avec un-e responsable hautement qualifié-e. Par deux fois, des personnes répondant au profil recherché ont été sélectionnées, mais n'ont pas donné suite, car le salaire n'était pas assez attractif (Fr. 120'000.– à 130'000.– offerts).

Le personnel est malheureusement confronté à une certaine violence verbale ainsi qu'à des gestes déplacés. Un dérapage d'un usager n'est jamais exclu et le service a enfin obtenu de faire installer lui-même un système d'alarme.

Service des parcs et promenades

Le nouveau chef de service *ad interim* est entré en fonction le 1^{er} mai 2010 et s'est investi, selon ses dires, avec enthousiasme à la mise en place de la fusion des services Forêts, domaines et vignobles et Parcs et promenades. La démarche de fusion a été voulue participative.

Un consultant indépendant (coût du mandat : Fr. 20'000.–) accompagne les groupes de travail à leur demande et s'occupe du suivi du projet.

L'Unité « Réparations et transport » s'appelle désormais « Atelier » dans laquelle différents corps de métiers s'activent (28 employés). Le service comprend 1600 machines et véhicules (tondeuses et débroussailleuses) qui y sont réparées en cas de besoin.

Protection des arbres et entretien

En cas d'abattage et d'élagage, les privés doivent solliciter une autorisation. Il n'y a pas de personnel préposé à la vérification des autorisations délivrées, et les dénonciations sont souvent le fait de tiers (8 dénonciations en 2010). Il est à noter qu'il est interdit d'étêter les arbres dans le but de les faire dépérir, ce que l'on constate parfois.

La plantation d'un arbre d'avenue, comprenant l'aménagement d'une fosse avec mélange de terre et l'arbre, coûte entre Fr. 5000.– et Fr. 7000.–.

Le service a été pionnier dans l'entretien différencié et beaucoup de Villes viennent se renseigner sur ces méthodes. L'invitation par la Ville de Paris est perçue comme une reconnaissance de son travail.

Projets

Un test a été réalisé l'été dernier pendant une semaine avec des chevaux pour le ramassage des déchets au parc Bourget et à Vidy. Face à l'enthousiasme du public, une réflexion est en cours pour pérenniser cette expérience avec 2 chevaux et un palefrenier.

Le préavis pour le réaménagement de Sauvabelin est prêt mais n'est pas considéré comme prioritaire.

Parcs

Dans le cadre de la collaboration avec la Direction de la jeunesse, de l'enfance et de l'éducation, des jeunes en difficulté sont intégrés dans des équipes pour l'entretien des parcs.

Les parcs accueillent des campeurs illicites, comme des marginaux ou des Roms mais aussi des campeurs de « luxe » installés au bord du lac avec génératrice et tout le confort. Il y a en général peu de vandalisme, une chambre a toutefois été forcée pour obtenir de l'eau et les toilettes de la Vallée de la Jeunesse ont été retrouvées dans un état pitoyable.

Personnel

Pour les accidents au travail des mesures sont prises : cours selon la méthode Alexander (pour prévenir maux de dos et problème de cartilage) et cours sur « Lausanne sans chute » suivis par les cadres. En 2009, il a été constaté beaucoup d'accidents affectant les yeux par suite de blessures de branches ou d'éclats. Des lunettes de protection adaptées à la vue des employés ont été fournies et à fin 2010 tout le personnel exposé était équipé. Depuis le début de l'année 2011 il n'y a eu aucun accident des yeux. Les personnes systématiquement absentes le lundi ou le vendredi sont averties oralement qu'elles devront présenter un certificat dès le premier jour d'absence.

Les commissaires remercient le directeur, dont l'objectif durant son mandat a été d'offrir des prestations ouvertes et de la compréhension à l'égard d'une population fragilisée, ainsi que les chefs de service et leurs collaborateurs pour leur disponibilité.

CHAPITRE VII

DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS (SIL)

Préambule

Parmi les principaux événements de l'exercice 2010 la sous-commission relève les éléments qui suivent. La publication de la nouvelle facture d'électricité, les travaux en lien avec Métamorphose, la continuation du partenariat avec Swisscom pour le développement du réseau de fibre optique en ville de Lausanne, la Commission d'achat Ville qui a contribué à la création de LausaShop en avril 2011. Comme l'année dernière, la sous-commission en charge des SIL a préalablement rendu visite au Service de la révision afin qu'il lui fasse part de ses observations concernant cette direction. Le principal sujet soumis à la Révision a été l'audit de gestion de la mise en place du logiciel SAP (*Systems, Applications, and Products for data processing*).

Les commissaires tiennent à relever l'accueil parfait par les chefs de service toujours accompagnés de leurs cadres dirigeants.

Question transversale : Absence

Dans tous les services de la direction, nous avons posé la question transversale de cette année, soit le rapport sur les absences. Force est de constater que la situation au sein des SIL est considérée comme satisfaisante, toutes les statistiques faisant apparaître cette direction comme bon élève, cela ne voulant pas dire qu'il faut lâcher la pression ; on doit donc continuer à appréhender ce problème.

Service commercial (SILCOM)

Personnel : L'effectif du personnel est stable, mais le service a dû faire appel à huit auxiliaires, mais malheureusement aucun d'entre eux n'a pu être engagé de manière durable. L'ATT a été bien accepté, mais sa gestion prend du temps.

Nativa® : Au sujet de la mise en place Nativa®, on peut heureusement constater que les clients « éligibles » n'ont pas quitté en masse les SIL pour leurs fournitures et on peut dire que la situation des départs a été maîtrisée en 2010.

Facturation : L'administration a demandé la possibilité de comparer les fichiers « impôts » et consommation d'électricité. Pour des raisons législatives, cette comparaison est interdite.

Nouveau sigle des SIL : Les commissaires ont pu prendre connaissance du nouveau sigle des SIL qui sera peu à peu introduit dans tous les services. L'ancien sigle avec les fleurs ne subsistera que sous forme stylisée avec quatre ronds de couleur représentant ces fleurs.

Releveurs : Le travail des releveurs va évoluer ces prochaines années grâce à l'introduction de 900 compteurs avec lecture à distance dès la fin 2011. Pour les clés d'entrée des immeubles, 42 cylindres pompiers sont en place sur le territoire lausannois, mais la Division secours et incendie ne veut pas partager ces cylindres avec les SIL. Pour les releveurs, il faudra mettre en place une

distinction entre le contrôle/plombage et les pas-loués. Le nombre de prises télé-réseau plombées a passé de 3300 à 3600. Cela concerne autant Swisscom TV que Citycable.

Stands mensuels au Marché de la Riponne : Ces stands publicitaires qui sont organisés tous les mois rencontrent un bon succès auprès de la population.

Service du développement stratégique (SDS)

SAP : Suite à l'audit du Service de la révision concernant ce logiciel de gestion, le chef du service pense qu'il y avait trop de personnes pas assez formées qui faisaient des modifications dans des espaces où ils n'auraient pas dû avoir accès. Il constate également qu'il n'y a rien de catastrophique dans les conclusions de cet audit. Le SDS va cependant donner une réponse à chaque critique. Toutes les demandes seront formalisées. Un responsable de la sécurité et un contrôleur ont été engagés en 2009 pour la gestion SAP. En 2011, une société externe a reçu un mandat afin d'établir l'inventaire des droits d'accès. La priorité reste la facturation et il faut s'assurer qu'il y a assez d'accès pour les collaborateurs formés pour celle-ci. Le Service multimédia (SIMA) doit évoluer dans un monde nouveau et n'en avait pas les moyens, mais les contacts entre le SDS et le SIMA se sont nettement améliorés en automne 2010 suite à l'engagement d'un nouveau chef de service et d'une adjointe au SIMA. Les commissaires ont pu relever une excellente collaboration avec la Direction des travaux pour la facturation **ea**uservice avec SAP.

Apprentis : Le service gère l'ensemble des apprentis de la direction. Le taux de réussite des apprentis étant de 100% les commissaires se demandent si la sélection de départ n'est pas trop rigide, permettant ainsi d'éviter les échecs en fin de formation et si la direction ne devrait pas également favoriser les candidats dits « à risque ». Au niveau des places d'apprentissage, la limitation provient des places de stage avant apprentissage qui sont en nombre insuffisant. Il faudrait certainement trouver des places de stage dans d'autres entreprises pour les futurs apprentis du domaine technique.

Hongrin-Léman : L'augmentation de la production des Forces Motrices Hongrin-Léman (FMHL) sera de +240 MW. La Ville de Lausanne possède 6.43% du capital-actions de cette société. Le stockage de l'énergie en bande, dans un premier temps à Chavalon puis dans les sites nucléaires plus tard permettra d'améliorer la qualité de l'énergie produite sous forme de certificats selon une méthode ou une autre.

EolJorat : Cet important projet de parc éolien suit son cours. On peut penser à une mise à l'enquête pour fin 2011. Le projet a été présenté au WWF. Il existera peut-être un problème en liaison avec la navigation aérienne. Le secteur sud sera propriété de la Ville de Lausanne à 100%. Pour le secteur nord, la société ALPIQ travaillera conjointement avec cinq autres communes.

EolJoux : Le projet prévoit l'implantation de 7 éoliennes de 3 MW pour une production annuelle de l'ordre de 55 GWh.

RhônEole : La production des deux éoliennes a atteint un nouveau record en 2010 avec 10.25 GWh/an soit la consommation annuelle de plus de 2500 ménages.

Service de la comptabilité et des finances (COSI)

Neo Technologies : Le chef de service a demandé à une société tierce son avis sur la configuration SAP. Le résultat de cette demande a conclu que Neo fait bien son travail et pense qu'il ne faut pas perdre du temps à essayer de voir ailleurs. La sécurisation pour les accès SAP est maintenant. La mise en place de l'autonomie de la paramétrisation du système par rapport à Neo Technologies est effective.

Comptes 2010 : Il n'y a rien à signaler sur le bouclage des comptes 2010 qui s'est déroulé sans problème. Le chef de service signale l'introduction prochaine d'une comptabilité avec charges par

produit. Un système de controlling sera présenté à la Conférence des chefs de service (CCS) dans la deuxième moitié de 2011.

Formation SAP : Tous les cours prévus ont été suivis par le personnel concerné.

Encaisseurs : L'engagement d'un coach personnel pour les encaisseurs a donné des résultats en leur permettant de résister à la violence verbale et gérer la détresse des personnes qui ne peuvent pas payer leurs factures. Les encaisseurs ont été très satisfaits de cette formation. Des outils internes ont également été mis en place pour ces collaborateurs qui exercent un métier difficile, par exemple mise à disposition d'un formulaire de dépôt de plainte.

Facturation : La nouvelle formule de facturation acompte/décompte a permis de supprimer les acomptes pour le multimédia. Il faut également relever que la nouvelle forme de la facture des SIL constitue une amélioration notable pour la compréhension des factures.

Service du magasin général (MAGESI)

Plateforme LausaShop : La mise en place de la plateforme LausaShop a été le grand chantier du service en 2010 avec mise en place complète en 2011. Les commissaires ont pu assister à une présentation de LausaShop. Pour l'instant, seules les commandes de matériel de nettoyage et de conciergerie et de matériel de protection individuelle (EPI) sont en fonction. Le service a mis en place le « Punchout » (ouverture aux catalogues d'autres fournisseurs) qui va considérablement étendre le périmètre des articles en particulier sur la gestion du catalogue. Les commandes passent par l'intermédiaire de la société Lyreco qui garantit des normes éthiques et qui gère également une fondation pour donner du matériel dans les pays en développement. LausaShop sera mis à disposition de 500 utilisateurs, alors qu'il en était prévu 200 au départ. Actuellement, 500'000 articles sont à disposition pour le catalogue, mais ce chiffre devrait tripler ces prochaines années grâce à l'introduction de « Punchout ». La licence coûtera Fr. 500.– par an et par utilisateur la première année, puis Fr. 100.– dès la deuxième année. Un crédit supplémentaire devra être demandé en 2011 pour payer ces licences. Il faudra également titulariser un auxiliaire pour gérer les commandes. Cela implique une formation spécifique.

25^e observation : *La Municipalité est invitée à mettre à disposition de LausaShop le personnel nécessaire à la gestion de cet instrument.*

Les commissaires se sont posé la question du maintien du commerce local dans la plateforme LausaShop et craignent que les petits commerces ne reçoivent plus de commandes de la Ville.

26^e observation : *La Municipalité est invitée à prendre des dispositions pour que la plateforme LausaShop permette le maintien des possibilités des petits commerces lausannois de travailler avec la Ville.*

Spontis : La plateforme Spontis n'existe plus que pour les commandes du Service de l'électricité et il convient de négocier la sortie de Lausanne de cette plateforme ces prochaines années. Il est également annoncé que les Services industriels de Genève (SIG) sont sortis de Spontis.

Changement de Direction pour le MAGESI dès le mois de juillet 2011 : Le changement de Direction du MAGESI, qui passera à la Direction des finances en juillet 2011, va nécessiter une phase d'adaptation.

Personnel : Le service doit faire appel de plus en plus à des auxiliaires car la dotation en personnel qualifié n'est pas suffisante. Le problème réside dans le fait que ces auxiliaires ont des engagements précaires qui ne dépassent pas deux ans.

27^e observation : *La Municipalité est invitée à trouver des solutions pour engager de manière définitive les auxiliaires du MAGESI qui donnent satisfaction.*

Service de l'électricité (SEL)

Axes forts : Le projet « Axes forts » des transports publics²² nécessitera de gros travaux sur la rue de Genève, car la législation interdit toute conduite en sous-sol sous les voies de tram.

Plan lumière prévu pour 2011.

Eclairages de Noël : L'éclairage de la cheminée de l'usine de Pierre-de-Plan est maintenu toute l'année. Pour les autres éclairages temporaires des mois de novembre et décembre demandés par les commerçants et le City Management, il faudrait envisager une collaboration plus étroite avec le Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom). Ce poste nécessite les forces de travail de 10 à 11 personnes chaque année pendant 2 mois.

28^e observation : *La Municipalité est invitée à mettre en place une stratégie pour les éclairages de Noël en tenant compte des principes écologiques, des vœux des commerçants et en accord avec le Service du développement de la Ville et de la communication.*

Poste de Boisy : Le poste de transformation de Boisy est maintenant opérationnel, les travaux s'étant terminés en 2010.

Investissements sur le réseau : Après 1999 (année de gros investissements), les investissements ont permis de maintenir le réseau en parfait état. On constate que le réseau est bien fait, mais qu'il coûte cher pour son maintien. Le SEL a mis en place une stratégie d'investissements à long terme, car la loi oblige un entretien régulier. Actuellement, 20% du réseau sont dotés de nouveaux câbles. Les plaintes de propriétaires qui s'opposent à la transformation ou à l'amélioration du réseau nécessitent le recours fréquent à la cellule juridique du service.

Information au personnel : Le service édite un bulletin trimestriel à l'intention de tout son personnel. Un effort particulier devra être porté sur le risque des électriciens de réseau qui travaillent « sous tension » sans avoir reçu la formation nécessaire. Un accident de travail est survenu en automne 2010 pour un jeune employé qui n'avait pas la formation suffisante sur le réseau lausannois. Il faudra faire un effort sur le suivi des compétences pour tout le personnel.

Service du gaz et du chauffage à distance (Gaz & CAD)

Modification de la chaudière N° 1 de Pierre-de-Plan : Un préavis a permis de construire cette chaudière de 46 MW en 1990. Elle fait partie du parc des moyens de production de chaleur sur le site de Pierre-de-Plan, chaleur injectée dans le réseau de chauffage à distance. Elle fonctionne au gaz naturel ou au mazout. En été 2010, sa mise en conformité a nécessité le remplacement de tout le système de contrôle-commande. Ces travaux ont été réalisés par le personnel du Service du gaz et CAD secondé par les apprentis polymécaniciens. Les mesures d'émissions effectuées en décembre 2010 par le Service de l'énergie et de l'environnement du Canton (SEVEN) ont indiqué une baisse de près de 30% des valeurs NO_x pour se situer à 110 mg/m³, valeur correspondant aux normes actuellement en vigueur. Il est à relever que les chaudières N° 3 et N° 5 ne sont pas conformes aux normes de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) actuelles. Toutefois leur utilisation est tolérée par le SEVEN car elles fonctionnent en pointe donc un très faible nombre d'heures par année. La chaudière N° 4 est également non conforme et son utilisation est aussi tolérée par le SEVEN, car son remplacement est planifié pour 2013.

²² Rapport-préavis N° 2011/32 : Axes Forts de Transports Publics Urbains (AFTPU) – Etape A (2011-2014). Demande de crédits d'études et d'octroi de postes de travail provisoires supplémentaires (EPT). (...).

Travaux d'extension du CAD, travaux CAD Sud : Les travaux CAD Sud du réseau de chauffage à distance ont débuté. Ils permettent d'étendre le réseau de la ville dans la région comprise entre la gare CFF et Ouchy et dans la zone Est de la gare CFF. Plusieurs secteurs ont déjà été réalisés en 2010. Cette partie du réseau est alimentée en provisoire à partir des chaudières installées dans le bâtiment de la Poste en attendant fin 2012, année où cette branche de réseau pourra être raccordée au reste du réseau CAD lausannois via une conduite posée sur l'avenue d'Ouchy. A l'ouest de la gare CFF, les chantiers se sont étendus sur l'avenue de Savoie et la descente de l'avenue Ruchonnet. C'est par cette conduite que le futur Musée cantonal des Beaux-Arts devrait être alimenté. L'extension du CAD pourrait cependant être retardée en raison des départs de collaborateurs spécialisés (formation de base dessinateur) pour d'autres communes, le salaire d'engagement à Lausanne étant environ 10% moins élevé.

29^e observation : *La Municipalité est invitée à étudier la possibilité de réévaluer le salaire du personnel spécialisé nécessaire à l'extension du chauffage à distance dans le but de garder à Lausanne ce personnel formé.*

Création d'une société distributrice de CAD à l'ouest de Lausanne : Les travaux préparatoires de la création d'une société distributrice de CAD ont débuté. Ils font suite à diverses rencontres avec des représentants des Communes de Prilly et Renens. Après plusieurs études, un projet d'alimentation du centre et du sud de la commune a été retenu. Dans ce projet, la Ville de Lausanne joue de nombreux rôles, à la fois ceux de promoteur, d'actionnaire, d'exploitant et de fournisseur exclusif. Cette polyvalence lui confère une importante part de responsabilité dans la réussite de ce projet intercommunal. Les SIL, par l'intermédiaire du Service du gaz et CAD, pilotent la mise en place du projet, tant d'un point de vue technique, économique, que juridique. Il est à la fois intéressant et important pour les SIL de se charger de cette tâche. La société n'ayant pas pour but de produire de l'énergie, elle devra entièrement s'en remettre aux SIL pour la production de la chaleur. Cela permettra de valoriser une part plus importante de la chaleur de Tridel, ainsi que permettre une meilleure utilisation de la turbine à gaz.

Construction d'un poste de détente gaz dans le parc Bourget : Le poste de détente et de comptage (PDC) de Vidy a été mis en service en 1974. Il a été le premier à alimenter la ville de Lausanne en gaz naturel. Sa construction a suivi celle du gazoduc 70 bar dans le Léman. Le poste de Vidy est situé sur un terrain qui jouxte l'autoroute, proche du quartier de la Bourdonnette. Il distribue le gaz à une pression de 5 bar dans les différents réseaux et alimente via une conduite de 25 bar le poste de Malley. Dans le cadre du projet Métamorphose, la construction du nouveau stade de football est prévue à l'emplacement du poste actuel. C'est dans cette perspective que l'exploitation de la sphère de stockage de Malley a été abandonnée en 2010. Le raccordement du nouveau poste Bourget au gazoduc lacustre est prévu pour juin 2011 et son inauguration pour septembre 2011. Un soin tout particulier a été apporté à cette réalisation afin qu'elle s'intègre le mieux possible dans la réserve naturelle du parc Bourget, parc cher aux Lausannois.

Service multimédia (SIMA)

Personnel : Les nominations d'un nouveau chef de service et de son adjointe intervenues en novembre 2010 ont permis d'améliorer le climat de travail et la motivation du personnel.

Accord avec Swisscom pour la fibre optique : Un projet a été présenté en 2010, mais à ce jour aucun accord n'a pu être concrétisé et il est espéré une signature dans le premier semestre 2011. Pendant ce temps, Swisscom continue intensément la mise en place de son réseau fibre optique et prend une avance sur les SIL. Un projet de rétention des clients qui quittent le SIMA pour Swisscom sera mis en place en 2011.

Facturation : La nouvelle facturation acompte/décompte des SIL donne satisfaction au service puisque la facturation des acomptes a été supprimée au profit de la facturation bimestrielle du montant total des prestations SIMA.

Logiciel SAP : L'utilisation du logiciel SAP pour la facturation donne maintenant satisfaction et il y a moins de problèmes. Les contacts avec Neo Technologies sont largement améliorés et 80% des problèmes ont pu être réglés. Des échanges de personnel ont lieu entre le Service multimédia et le Service de la comptabilité et des finances afin que les collaborateurs se connaissent mieux.

Voie de retour : Une étude est en cours pour permettre la voie de retour dans les immeubles pour lesquels les propriétaires ne veulent pas engager les frais. Un problème réside encore sur le câble qui risque d'injecter un signal perturbant dans le réseau.

Publicité : Le service a fait un très gros effort pour sa publicité et il faut noter que les projets de pub sont soumis aux collaborateurs du service. Un effort publicitaire particulier est porté sur la téléphonie qui est nettement moins chère avec Citycable que chez les autres opérateurs.

Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion De juillet 2010 à fin juin 2011 et l'état de ses archives

Avec la nouvelle Constitution, les autorités communales voient leur mandat débiter au 1^{er} juillet. Pour tenir compte de cette nouvelle réalité, en juin 2010, le Bureau du Conseil communal a décidé, en accord avec les présidents des groupes, que ses rapports de gestion couvriraient l'exercice effectif, du 1^{er} juillet au 30 juin, et non plus l'année civile.

Tableau récapitulatif			
Objets	Nombres en 2010-2011	Nombres en 2009-2010	Nombres en 2008-2009
Séances plénières simples du Conseil communal	5	6	10
Séances plénières doubles du Conseil communal	16	13	11
Démissions de membres du Conseil	2	4	10
Motions déposées	22	27	18
Postulats déposés	31	47	28
Projets de règlement	0	0	3
Interpellations ordinaires	28	36	42
Interpellations urgentes	17	18	15
Pétitions	7	12	9
Préavis	57	43	56
Rapports-préavis	16	25	26
Rapports (R1 à Rn) de l'année	R148	R121	R142*
Questions écrites transmises à la Municipalité	4	11	16
Questions orales posées par les membres du Conseil communal en séance	89	105	99
Nomination des commissions ad hoc par le Bureau	120	126	100
Séances de la Commission de gestion	10	15	13
Séances de la Commission des finances	12	13	11
Séances de la Commission des pétitions	5	7	5
Séances de la Commission de recours en matière d'impôt communal	13	5	4
Séances de la Commission de politique régionale	5	5	5
Séances du Bureau du Conseil	20	19	17
Invitations reçues	110	103	81
Nombre d'objets soumis durant les 4 week-ends de votations	14	12	15

* En 2008, la numérotation commence au 1^{er} janvier. Le premier rapport à l'ordre du jour de la première séance 2008-2009 a le numéro R27. Le dernier rapport de l'année 2008-2009 a le numéro R169.

Cette dernière année de législature, le Bureau avait deux tâches spécifiques à remplir :

- assumer sa fonction de Bureau électoral lors des élections communales du 13 mars 2011 ;
- proposer au Conseil communal de la législature suivante une candidature pour le poste de secrétaire du Conseil communal.

Pour les élections communales, le Bureau a assumé ses fonctions de Bureau électoral. Lors du dépouillement, il a assuré une présence continue de 5h00 du matin le dimanche 13 mars au lundi 14 mars à 14h00. Bien organisé dans sa logistique par le Secrétariat municipal, ce dépouillement a connu en effet quelques problèmes liés à l'informatique, qui ont reporté la signature du procès-verbal d'une bonne douzaine d'heures et rendu difficile la publication de résultats intermédiaires. Par ailleurs, le Bureau légal a procédé, lors du dépôt des listes, au tirage au sort des numéros des listes. Il a également, au cours de séances officielles, pris acte des élections tacites (2^e tour pour la Municipalité, élection à la syndiculture). Le Bureau élargi a analysé le déroulement de ces élections, et a tiré de ses expériences des enseignements à destination des prochaines élections (fédérales, cantonales).

Le règlement donne implicitement au Bureau la mission de présenter une candidature au poste de Secrétaire du Conseil communal lors de la séance d'assermentation de début de législature. Anticipant cette tâche, le Bureau a abordé dès l'automne une réflexion sur les forces et les faiblesses du secrétariat alors en activité et les ajustements et améliorations à y apporter. L'annonce de la démission de la titulaire pour fin mars a réorienté cette démarche et suscité une réflexion sur la définition du poste. Un remplacement *ad interim* s'imposait pour les trois derniers mois de la législature, et M. Frédéric Tétaz, remplaçant lors du congé maternité de la secrétaire, a accepté de pourvoir à cet intérim. En parallèle, le Bureau a lancé une mise au concours pour le poste de Secrétaire du Conseil communal et pour lequel il a reçu 57 candidatures. Ces candidatures ont été étudiées par une délégation du Bureau, composée du Président et des deux vice-Présidents. La procédure de sélection en trois temps dont deux étapes d'entretiens a été accompagnée par le responsable des ressources humaines du Service du personnel. Par ailleurs, le Bureau a informé les présidents des groupes à chaque étape de la procédure. Au terme de la procédure, le Bureau élargi a décidé, à l'unanimité, de soumettre à la nomination du nouveau Conseil la candidature de M. Frédéric Tétaz au poste de Secrétaire du Conseil communal.

Le Bureau avait constaté, depuis le début 2010 déjà, que les responsabilités du personnel, dont le règlement charge le Bureau ou le Président, sont difficiles à assumer pour des miliciens dont la présence au Bureau ne dure souvent qu'une année. Il est à relever que les effectifs du secrétariat ont en 2010 passés de trois à cinq personnes et que l'absence de locaux suffisamment grands a contraint le Bureau à une dissémination des places de travail dans l'Hôtel de Ville. Il sera nécessaire à l'avenir, dès que des locaux adéquats se libèreront, que les services du secrétariat puissent trouver un espace qui renforce leur unité.

Depuis la rentrée 2010, le Bureau du Conseil et son secrétariat réfléchissent au remplacement de la rédactrice du Bulletin du Conseil, pour cause de départ à la retraite. Le Bureau a profité de ce remplacement pour réfléchir également à la réorganisation de l'ensemble du processus de publication. Le Bureau a consulté les personnes assumant jusqu'ici une charge dans l'élaboration de chaque édition afin de recueillir leur avis et pour avoir de plus amples informations sur le temps nécessaire devant être imparti pour l'exécution de chaque étape de la publication. Le Bureau a également consulté des professionnels de la publication (correcteurs, spécialistes des métiers d'imprimerie) pour avoir des informations complémentaires. Après analyse des renseignements récoltés, le Bureau a décidé de diviser la charge en trois parties. La première, la tâche de retranscription, confiée à l'une des secrétaires en charge de la gestion électronique des données. La seconde, la tâche de rédactrice du Bulletin, avec la prise en charge pour partie de la mise en page. La troisième, la tâche de correcteur, confiée à une personne travaillant sous mandat et qui reste à engager. Ces tâches définies, le Bureau a mis le poste de rédactrice du Bulletin du Conseil au concours. Il a reçu 101 candidatures dans le temps imparti. Le Bureau a délégué le soin de recevoir les candidats à deux de ses membres, au Secrétaire *ad interim* et à une responsable des ressources humaines du Service du personnel. Neuf personnes ont été reçues pour des entretiens, au terme desquelles M^{me} Patricia Pacheco a été retenue. Profitant de ces changements d'organisation, le Bureau a aussi souhaité réfléchir à la maquette du Bulletin du Conseil et notamment à la présentation de la version numérique. Il a donné la charge au Secrétaire, en collaboration avec la nouvelle rédactrice, de rencontrer un professionnel de la mise en page et du web design pour élaborer des propositions. A la demande du Bureau, le Secrétaire s'est adressé en priorité aux services de la Ville (Service du développement de la Ville et de la communication).

Depuis août 2010, les séances du Conseil communal peuvent être visionnées sur internet, en direct ou en différé. Après un travail entrepris au cours de la fin 2009 et du premier semestre 2010, un prestataire de service a été choisi pour fournir un logiciel permettant de chapitrer les séances du Conseil pour faciliter leur consultation en tant qu'archives. Divers problèmes sont apparus au cours des six premiers mois de fonctionnement : impossibilités d'enregistrer les séances, panne d'ordinateur, difficulté pour définir les responsabilités des prises en charge des pannes au vu du nombre de prestataires œuvrant durant les soirées de Conseil (régisseur son, régisseur vidéo, diffuseur sur le canal info, diffuseur internet). Pour cette raison, le Bureau a décidé de résilier le contrat qui liait le Conseil avec la société de diffusion sur internet et de confier le mandat au régisseur son, qui officiait déjà pour les séances du Grand Conseil. Cette solution, en place depuis la séance du 12 mai, semble porter ses

fruits. En effet, ni le Bureau, ni le secrétariat n'ont eu à gérer de nouveaux problèmes ayant trait à la diffusion par internet.

A la suite de l'interpellation urgente de M. Pierre Santschi intitulée « Vote des Suisses de l'étranger par Internet : quelle application informatique et quelles conséquences pour Lausanne ? », à la résolution votée par le Conseil le 1^{er} septembre 2009 enjoignant « [...] la Municipalité à user de ses pouvoirs et de son influence pour tenir informés en permanence le Conseil communal et son Bureau de tous les développements liés à l'introduction du vote par internet », à la lettre du Bureau du 16 novembre 2010 à la Municipalité demandant à ce qu'une « communication faisant état de ces développements soit transmise prochainement aux membres du Conseil communal », le Conseil a reçu réponse de la position de la Municipalité dans un courrier du 26 novembre 2010. Cette position est la suivante : « [la Municipalité] pouvait continuer à assumer la tenue du rôle et les opérations de vote par correspondance mais qu'elle renoncerait à collaborer aux opérations de vote impliquant l'utilisation d'Internet ». Lors de sa séance du 31 mai 2011, le Bureau a décidé qu'au vu de la réponse de la Municipalité, et au vu de cas de « hacking » récents lors de votations à l'étranger, le point pouvait être classé.

Lors de cette année 2010-2011, le Bureau s'est inquiété de l'organisation des séances du Conseil communal et de la gestion des objets à l'ordre du jour, toujours plus nombreux. Dans le but d'accélérer le traitement des objets et de réduire l'ordre du jour le Bureau a sollicité les présidents de groupe leur proposant diverses options dont, temporairement, la liberté pour le Président d'aménager l'ordre du jour en fonction des déterminations des commissions ; de consacrer un samedi entier à une séance ; d'ajouter des séances en soirée... Aucune de ces propositions n'a recueilli un consensus de tous les groupes. Il n'est donc resté au Bureau que de transformer les quelques séances simples déjà programmées en séances doubles et d'ajouter après négociation avec la Municipalité et les groupes une séance (simple). Conscient de la nécessité de traiter les objets mis à l'ordre du jour plus rapidement, le Bureau continue de réfléchir aux pistes envisageables pour accélérer les travaux du Conseil, non sans oublier de consulter les groupes à chaque fois que nécessaire.

Le 11 février 2010, le secrétariat du Conseil communal a opéré le versement aux Archives de la Ville :

- des pièces couvrant les séances du Conseil communal de l'année 2008 ;
- des procès-verbaux originaux des séances du Conseil communal du second semestre de l'année 2008 et du premier semestre de l'année 2009 ;
- des extraits de procès-verbaux originaux de l'année 2009 ;
- des ordres du jour, des procès-verbaux des séances et de la correspondance du Bureau pour l'année 2009 ;
- des ordres du jour, des procès-verbaux des séances et de la correspondance de la Commission permanente de gestion pour l'année 2009 ;
- des pétitions déposées en 2007.